

# PANORAMA DES TERRITOIRES FRANCILIENS CIRCULAIRES

ÉTAT DES LIEUX 2022



**NOVEMBRE 2022**  
41.22.03  
ISBN 978 2 7371 2240 8



[institutparisregion.fr](http://institutparisregion.fr)

**L'INSTITUT  
PARIS  
RÉGION** **AREC**  
AGENCE RÉGIONALE  
ÉNERGIE-CLIMAT

# PANORAMA DES TERRITOIRES FRANCILIENS CIRCULAIRES ÉTAT DES LIEUX 2022

Novembre 2022

**AREC Île-de-France**

**L'INSTITUT PARIS REGION**

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49

[www.institutparisregion.fr](http://www.institutparisregion.fr)

Directeur général : Nicolas Bauquet

AREC Île-de-France : Christelle Insergueix, directrice du département

Étude réalisée par Axelle Brongniart, stagiaire économie circulaire et territoires et Thomas Hemmerdinger, chargé de projet transition énergétique et économie circulaire

Cartographies réalisées par Claire Vogel, géomaticienne

Maquette réalisée par Sylvie Coulomb

N° d'ordonnement : 41.22.03

*Crédit photo de couverture : Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise*

*En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source :*

Brongniart Axelle, Hemmerdinger Thomas / *Panorama des territoires circulaires en Île-de-France – État des lieux 2022* / L'Institut Paris Region, AREC / 2022

*Remerciements :*

Pour leur contribution et relecture : Léo Mariasine et Martial Vialleix du Département Environnement Urbain et Rural, Amandine Lemaire et Aurélie Tupek de l'Ordif, Sophie Dedieu et Sandra Garrigou de l'AREC, départements de L'Institut Paris Region, Valérie Charles de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Audrey Petit, Hélène Colombini, Anne-Sophie de Kéranjal de la Région Île-de-France, Marc Dufau de la DRIEAT Île-de-France, Valérie Jouvin et Pauline Le Fur de l'Ademe Île-de-France.

# Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>Méthodologie et limites</b> .....	<b>5</b>
<b>État des lieux des démarches franciliennes en 2022</b> .....	<b>6</b>
Stratégies territoriales en faveur de l'économie circulaire .....	6
Études de métabolisme territorial .....	10
Démarches d'Écologie Industrielle et territoriale (EIT) .....	14
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) .....	18
Contrats de Relance et Transition Écologique (CRTE) .....	20
Projets alimentaires territoriaux .....	22
Label Territoire engagé transition écologique – volet économie circulaire de l'ADEME et Contrat d'Objectif Territorial .....	23
Bilan .....	24
<b>Enseignements des premières analyses</b> .....	<b>26</b>
Couverture du territoire .....	26
Qui impulsent les démarches ? .....	26
Quelles sont les échelles plébiscitées pour impulser les démarches ? .....	27
Temporalités .....	27
<b>Conclusion</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>31</b>
Index des sigles et acronymes .....	31
Bibliographie .....	32
Tableau simplifié des démarches d'économie circulaire .....	32

# Préambule

Les stratégies en faveur de l'économie circulaire observées aux échelles nationales et régionales sont le fruit de l'application des directives européennes autour desquelles leurs actions doivent s'articuler. Sur le plan national, l'économie circulaire est dotée d'un socle réglementaire et législatif de plus en plus fourni avec en premier lieu, la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, dans laquelle l'économie circulaire est reconnue pour la première fois comme un objectif national et un pilier du développement durable, et définie dans le code de l'environnement ([article L. 110-1-1](#)). La Feuille de route économie circulaire (FREC) publiée en 2018 propose des mesures concrètes pour répondre aux objectifs de la loi de 2015 et engager une transition circulaire. La FREC prévoit de confier aux Régions un rôle de soutien à l'animation dans les territoires des démarches d'économie circulaire (il est attendu qu'elles développent une stratégie régionale de transition vers l'économie circulaire en lien avec l'État). La FREC a également constitué une base de travail pour la loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) promulguée en février 2020. Cette dernière fixe des objectifs ambitieux qui devront être déclinés aux échelles territoriales, et réaffirme le rôle des Régions dans la coordination et l'animation des acteurs en matière d'économie circulaire. En Île-de-France, la Stratégie Régionale en faveur de l'Économie Circulaire (SREC) a été votée par le Conseil Régional le 24 septembre 2020 (CR n°2020-040)<sup>1</sup>. Ce document dépasse le cadre formel des plans et schémas régionaux obligatoires et vient orchestrer l'action régionale de transition vers l'économie circulaire et précise le rôle de la Région en tant que soutien à l'animation dans les territoires franciliens.

La SREC est ainsi un document qui doit permettre à la Région de s'engager durablement en faveur de l'économie circulaire, de manière transversale dans tous les domaines de l'économie francilienne et ce pour devenir un « territoire leader » en matière d'économie circulaire. Les ambitions de la Région visent à « accroître la souveraineté du territoire en matières premières et améliorer sa résistance aux crises, en ayant recours aux

ressources locales ; lutter contre les gaspillages et l'obsolescence programmée ; favoriser la sobriété et la substitution de ressources non renouvelables par des ressources renouvelables ; repenser nos besoins pour mieux y répondre en favorisant de nouveaux modèles d'approvisionnement, de fabrication, de consommation, de collaboration et de solidarité ; [et] se référer au cycle de vie dans la gestion des ressources »<sup>2</sup>.

L'ADEME Île-de-France, la DRIEAT Île-de-France, la Banque des territoires, et L'Institut Paris Region forment aux côtés des services de la Région le comité de pilotage technique et financier de la SREC. Le Conseil Régional a missionné dans le cadre de son programme d'études l'Institut Paris Region pour plusieurs missions : « mettre en œuvre les actions dont L'Institut est pilote dans le cadre de la SREC ; apporter son expertise et son appui à la mise en œuvre des autres actions ; mettre en place une observation des ressources afin de suivre les dynamiques franciliennes de consommation des ressources (matériaux, biomasse, foncier...) et réaliser des prospectives sur les potentiels conflits d'usages »<sup>3</sup>. L'Institut Paris Region est particulièrement mobilisé sur l'axe n°1 qui s'intitule « **Accompagner les territoires pour faciliter la transformation vers l'économie circulaire** » et dont le premier levier est « **Mobiliser les territoires franciliens pour une gestion économe des ressources** » (voir figure n°1).

Ce levier contient quatre actions pour lesquelles l'Institut est partenaire (actions n°1.1 et 1.2) et pilote (actions n°1.3 et 1.4). L'action 1.3 (« **Créer et animer une communauté des territoires engagés dans l'économie circulaire** ») a débuté en 2021 avec la réalisation d'une étude de préfiguration et la mise en place progressive de la **Communauté des Territoires Circulaires** qui a été officiellement lancée le **21 juin 2022**. L'AREC est chargée de l'animation de cette nouvelle communauté d'acteurs qui prend la forme d'un réseau d'élus et de techniciens de collectivités, avec comme partenaires les services de la Région, l'ADEME Île-de-France, la DRIEAT Île-de-France, la Banque des Territoires, et le SYCTOM. La Communauté des Territoires Circulaires a pour

1 Région Île-de-France. (2020). *Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire*. [https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/11/strategie\\_economie\\_circulaire\\_2030.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/11/strategie_economie_circulaire_2030.pdf)

2 Ibid.

3 Ibid. Extrait de la délibération n°CR 2020-040, article 7.

objectifs de **mobiliser les territoires franciliens, fédérer les initiatives et faciliter les synergies et la co-construction**, ainsi que d'appuyer le déploiement de l'action 1.1 « lancer un AMI territoires franciliens circulaires ». En somme, la Communauté vient chapeauter les trois autres actions du premier levier de la SREC (Voir Figure n°1, Extrait de la SREC).

Parmi les principes de gouvernance de la SREC, on retrouve celui de « **Définir, consolider et suivre les indicateurs régionaux de l'économie circulaire** », un objectif confié lui aussi à l'Institut Paris Region afin de construire un socle d'indicateurs régionaux mesurables et représentatifs de la situation de l'Île-de-France en termes d'économie circulaire. Un premier rapport a été publié en avril 2022 ; celui-ci définit une liste problématisée d'indicateurs et dresse un état des lieux du « niveau de circularité » du territoire francilien, de son fonctionnement et de ses activités (Vialleix, 2022). Le présent rapport vient compléter cette étude en dressant une **méthodologie de suivi et de mesure de l'engagement des territoires franciliens dans l'économie circulaire**.

### « Engager 100% des territoires franciliens dans l'économie circulaire »

À l'horizon 2030, la Région Île-de-France se fixe plusieurs objectifs :

- découpler la trajectoire de consommation de ressources de celle du PIB francilien,
- relocaliser les industries stratégiques en repensant leurs business modèles et en utilisant les ressources locales,
- **engager 100% des territoires franciliens dans l'économie circulaire**,
- doubler l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction,
- réduire de 60 % le gaspillage alimentaire et multiplier par 5 fois la part de produits locaux dans les assiettes des Franciliens,
- doubler l'offre de service de réemploi, réutilisation, et réparation,
- amener les secteurs du tourisme, de la culture et du sport vers un objectif « zéro déchet ».

Pour chaque objectif il est attendu d'identifier des pistes d'indicateurs pour suivre leur réalisation. L'objectif qui nous intéresse ici concerne l'engagement des territoires dans l'économie circulaire. Cette étude propose une méthodologie

pour apprécier et évaluer le taux d'engagement des territoires franciliens dans l'économie circulaire afin de qualifier la notion de « 100% de territoires engagés » et de pouvoir suivre ses évolutions.

La formulation de cet objectif est peu précise, chaque terme pouvant être interrogé et laissant place à de multiples interprétations que l'on s'efforcera de traduire.

### « Économie circulaire » : un concept malléable

La question de la définition de l'économie circulaire considérée et partagée par les acteurs franciliens est fondamentale au prisme des enjeux de suivi et d'évaluation, dans un souci de cohérence. En effet, l'économie circulaire comme objet d'études s'est énormément développée ces dix dernières années. Kirchherr et van Santen (2019) estiment que depuis la publication en 2013 du rapport « Towards the circular Economy » produit par le cabinet de conseil McKinsey pour la Fondation Ellen MacArthur, le corpus littéraire en termes de nombre d'articles a augmenté de 600 %. Dans les articles publiés, de nombreux auteurs tentent de donner une définition exhaustive de l'économie circulaire. Il n'existe toutefois pas encore de définition qui fasse consensus dans le domaine universitaire (Ghisellini et al., 2016). En France, la définition souvent retenue est celle de l'ADEME selon laquelle « l'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. » Elle est donc considérée comme un modèle de développement économique visant à réduire la pression sur les ressources et les impacts sur l'environnement.

### « 100 % des territoires » : lesquels ?

Plusieurs questions se posent au vu de la formulation « 100% des territoires ». En effet, « territoire » est un terme polysémique qui peut désigner un découpage administratif, un espace étatique ou tout espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille (Baud et al., 1995). C'est donc un espace délimité, sur lequel s'exerce un ou plusieurs pouvoirs dans la mesure où les territoires s'emboîtent et se chevauchent. A l'échelle de la Région Île-de-France, et dans le cadre de notre étude, seront considérés les

collectivités territoriales franciliennes (la Région, les départements et les communes) ainsi que les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, et Métropole du Grand Paris), les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris et enfin les syndicats (EPCI sans fiscalité propre). De plus, les échelle des projets, des opérations d'aménagement ou des zones d'activités économiques ont aussi été prises en compte, ce qui ajoute d'autres découpages territoriaux à considérer. En somme cette liste du domaine d'étude montre qu'il est multiple et rendu complexe par le chevauchement des couches administratives des 1268 communes, 63 intercommunalités dont la Métropole du Grand Paris et ses 11 Etablissements publics territoriaux, 8 Départements et 1 Région.

C'est pourquoi l'appellation des « 100 % » peut aussi être questionnée, tout en permettant de multiplier les échelles d'analyse.

## « Engagés » : à partir de quand parle-t-on d'engagement ?

Ce dernier terme peut lui aussi être interrogé dans la mesure où la définition de ce qu'est un engagement – en l'occurrence dans l'économie circulaire – peut être interprété différemment. Comment définir l'engagement d'un territoire et à partir de quand peut-on considérer qu'il est engagé dans l'économie circulaire ? Le présent rapport pourra apporter des pistes de réflexion.

Les territoires peuvent s'engager de façon implicite ou de façon explicite dans une politique d'économie circulaire – ce dernier cas de figure permettra de réaliser un état des lieux.

Un autre moyen de délimiter la définition de l'engagement est de considérer la notion dans un contexte politique, où un territoire administratif prend un engagement en matière d'économie circulaire à travers une délibération.

Pour autant, cela ne rend pas moins valides les démarches implicites mises en œuvre ; seulement un recensement quantitatif sera limité et ne pourra pas les prendre en compte.

### La Région exemplaire : six engagements de la collectivité pour l'économie circulaire

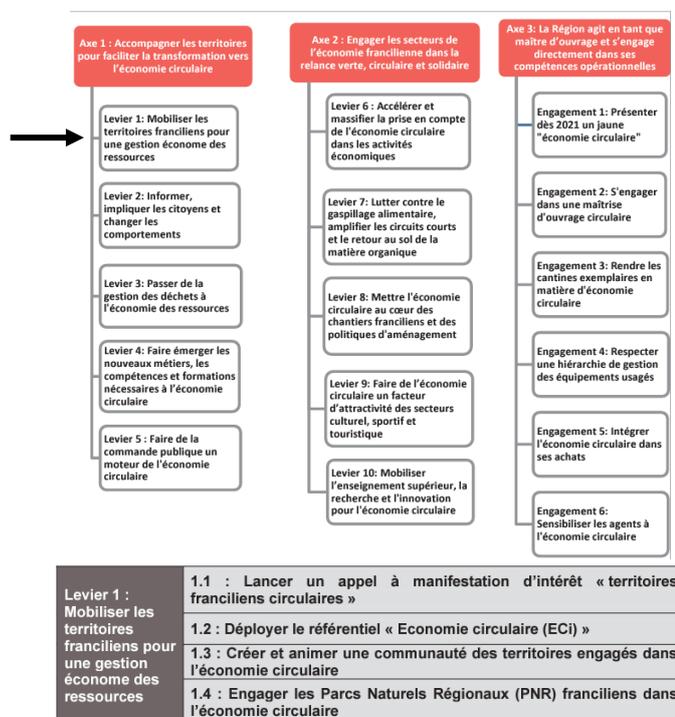


Figure 1 : Extrait de la SREC, Région Île-de-France (2020)

# Méthodologie et limites

Afin de constituer des outils permettant de suivre, d'évaluer et analyser l'état des lieux des démarches d'économie circulaire en Île-de-France, un **tableau de bord** (dont une version simplifiée est disponible en annexe) a été construit et pourra être alimenté régulièrement au sein de la Communauté des Territoires Circulaires. Au total, **226** démarches ont été recensées (août 2022), dont 12 à un stade embryonnaire qui ne seront pas comptabilisées dans les analyses de cette étude, mais pour lesquelles un suivi est réalisé. **214 démarches sont donc réalisées, en cours ou en état d'élaboration.**

Ce tableau de bord est le fruit d'un recensement et d'une capitalisation de plusieurs sources d'information issue des données internes de l'Institut Paris Region (AREC, DEUR et ORDIF) et des partenaires. Les démarches ont été classées suivant **9 catégories** représentant les différentes manières des territoires de s'engager dans l'économie circulaire à savoir :

- à travers des **plans** (obligatoires ou non) : les stratégies territoriales d'économie circulaire ou feuilles de route, les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) avec mention de l'économie circulaire ou de l'écologie industrielle et territoriale, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT),
- les études de métabolisme territorial,
- les démarches d'écologie industrielle et territoriale,
- les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et les contrats d'objectif territorial (COT),
- le référentiel Territoires engagés transition écologique – volet économie circulaire – de l'ADEME.

Pour chaque démarche sont renseignés les informations suivantes :

Les **noms** des démarches.

Les **porteurs de projets** ou de démarches (ou financeurs principaux) puis selon leurs **types** (Association loi 1901, CCI, Commune, Département, EPCI-EPT, ETS Public d'Aménagement, GIE, Marie d'arrondissement, Parc Naturel Régional, Syndicat mixte,

Université/laboratoire de recherche) et leurs **numéros de SIREN.**

Les **périmètres** des démarches recensées ainsi les **échelles** territoriales concernées : Commune, Quartier, Département, EPCI, Région, Opération d'aménagement, Zone d'activité économique, Syndicat, Parc ou enfin périmètre géographique défini sur plusieurs territoires.

Le ou les numéros de **départements** dans le(s)quel(s) une démarche s'inscrit.

L'**intercommunalité** dans laquelle une démarche s'inscrit ainsi que son numéro de SIREN.

**La population couverte par la démarche.**

La **date** ou l'année de lancement, ou réalisation de la démarche.

Dans le cas des études de métabolisme territorial, les **années de référence** des données utilisées.

Les **partenaires ou prestataires** des porteurs de projets et leurs **types** (administration publique, association, bureau d'études, université, collectivité territoriale, agence d'urbanisme ou groupement de plusieurs acteurs).

Une typologie de l'**état d'avancement** des démarches, à savoir :

- en **réflexion** (non comptabilisé dans l'analyse) c'est-à-dire dont les porteurs de projets ont manifesté un intérêt ou une volonté de s'engager sans concrétisation au moment de ce recensement.
- au stade d'**élaboration** (dont un travail en interne a commencé et été publicisé).
- démarches engagées et en cours.
- et enfin démarches **réalisées et / ou actualisées** (pour celles dont l'élaboration a une fin voire un bilan comme les stratégies, plans climat et déchets)

Pour certaines démarches, il est aussi indiqué si elles s'inscrivent dans le cadre d'un appel à projet, d'un appel à manifestation d'intérêt ou un processus de labellisation.

Les **axes stratégiques** ou principes des démarches sont indiqués ainsi que les **actions** concrètes liées. Enfin, un ou plusieurs **contacts techniques** référents aux démarches sont renseignés.

# État des lieux 2022 des démarches franciliennes

Etudier les démarches d'économie circulaire impulsées par les territoires peut s'apprécier de plusieurs manières. Les territoires s'engagent via différents prismes de l'économie circulaire que l'on a regroupé en neuf catégories distinctes.

Cet échantillon a été construit à partir d'un travail de veille et de capitalisation des enseignements tirés des précédents travaux de L'Institut Paris Region et de l'AREC sur le territoire francilien et l'économie circulaire (cf. bibliographie). Le présent livrable a vocation à les compléter en apportant une vision globale et structurée des démarches impulsées par les territoires.

## 1. Stratégies territoriales en faveur de l'économie circulaire

De nombreux plans, stratégies ou encore schémas incluant l'économie circulaire se multiplient et s'entrecroisent sur le territoire francilien et à différentes échelles, mais aussi selon différentes entrées, ce qui rend d'autant plus complexe l'opérationnalisation de ces documents. En effet, l'économie circulaire peut être prise en compte comme un pan entier d'un document ou d'une stratégie plus large ou alors de manière diffuse et transversale, si ce n'est à travers des notions proches (réemploi, économie de la fonctionnalité, recyclage, etc.).

Sur les **214** démarches recensées, **17 sont des stratégies formelles d'économie circulaire (soit 8% des démarches)** signées en 2017, 2018, 2019 et 2022. Elles ont toutes été réalisées en interne par les collectivités, parfois en collaboration avec d'autres (EPT Est Ensemble et les communes qui le composent) ou en collaboration avec des bureaux d'études ou groupements professionnels.

**Tableau 1 : Stratégies formelles d'économie circulaire recensées en Région Île-de-France, juillet 2022.**

Nom de la démarche d'économie circulaire	Nom du porteur de projet	Type du porteur de projet	Année d'engagement	État d'avancement
<b>Plan économie circulaire</b>	Ville de Paris (T1)	Commune	2017	Démarche réalisée et / ou actualisée
<b>Projet métabolisme urbain</b>	EPT Plaine Commune (T6)	EPCI-EPT	2017	Démarche en cours
<b>Deuxième Feuille de route économie circulaire</b>	Ville de Paris (T1)	Commune	2018	Démarche réalisée et / ou actualisée
<b>Projet de territoire 2030 (Fiche action 5-5)</b>	CA Cœur d'Essonne Agglomération	EPCI-EPT	2018	Démarche en cours
<b>Plan économie circulaire (2019-2021)</b>	EPT Est Ensemble (T8)	EPCI-EPT	2019	Démarche réalisée et / ou actualisée
<b>Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire en Île-de-France (SREC)</b>	Région Île-de-France	Région	2020	Démarche réalisée et / ou actualisée
<b>Stratégie métropolitaine de l'économie circulaire et solidaire</b>	Métropole du Grand Paris	EPCI-EPT	2022	Démarche réalisée et / ou actualisée

<b>Stratégie économie circulaire</b>	CA Melun-Val-de-Seine	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	CU Grand Paris Seine et Oise	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	CA Versailles Grand Parc	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	CA Paris-Saclay	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	EPT Boucle Nord de Seine (T5)	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	EPT Grand Paris Seine Ouest (T3)	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	CA de Cergy-Pontoise	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	CA Roissy Pays de France	EPCI-EPT	En cours	Elaboration
<b>Stratégie économie circulaire</b>	EPT Est Ensemble (T8)	EPCI-EPT	En cours	Elaboration

L'adoption d'une stratégie formelle d'économie circulaire s'accompagne ou succède souvent à une étude de métabolisme territorial. C'est le cas pour Cœur d'Essonne Agglomération, l'EPT Est Ensemble, l'EPT Plaine Commune, et la Métropole du Grand Paris (MGP). Dans le cas de la Ville de Paris, le plan d'économie circulaire (2017), renouvelé avec la Deuxième Feuille de route (2018) ont été engagés avant l'étude métabolique commandée par la Ville auprès d'un bureau d'études (2020). La dernière stratégie adoptée est la Stratégie métropolitaine de l'économie circulaire et solidaire de la Métropole du Grand Paris, adoptée en juillet 2022. Elle a la particularité de rapprocher économie circulaire et économie sociale et solidaire. Elle est accompagnée d'une feuille de route opérationnelle et d'une étude de son métabolisme où il est indiqué : « *la Métropole a souhaité structurer une stratégie faisant converger ses ambitions en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire. Dès lors, elle a choisi de se doter d'une étude de métabolisme urbain, indispensable à l'objectivation des enjeux de ressources à l'échelle du territoire.* » (Voir « Étude des flux de ressources, des acteurs et du foncier mobilisable de la Métropole du Grand Paris » page 12).

Les stratégies recensées concernent plusieurs échelles, à savoir des établissements publics de coopération intercommunale (dont la MGP et des EPT), l'échelle communale (Ville de Paris) et l'échelle régionale. On constate donc une couverture croissante des stratégies d'économie circulaire en Île-de-France. À la fin de l'année 2022, sept territoires différents auront normalement une stratégie mise en place. Dans le cadre de la quatrième vague de l'Appel à Manifestation d'Intérêt CITEC<sup>4</sup> de l'ADEME Île-de-France (janvier-mars 2022) s'adressant aux EPT et EPCI à fiscalité propre portant une politique Climat Air Energie et/ou Economie Circulaire d'excellence (allant au-delà de la réglementation), **dix intercommunalités lauréates sont accompagnées par un cabinet de conseil en transition écologique mandaté par l'Ademe pour construire une stratégie et un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire** sur leur territoire. Il s'agit des dix EPT-EPCI inscrits dans le tableau ci-dessus. Parmi eux, la **Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) devrait adopter sa stratégie en début d'année 2023.**

4 Règlement de l'AMI CITEC : [https://appelsaprojets.Ademe.fr/App\\_pub/visu\\_document.aspx?t=e2ba2ee5-9dcc-4665-a086-37dba6efde6e](https://appelsaprojets.Ademe.fr/App_pub/visu_document.aspx?t=e2ba2ee5-9dcc-4665-a086-37dba6efde6e)

## La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (78) : des premiers documents-cadres à la construction d'une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire

Depuis la création de la communauté urbaine, l'engagement économie circulaire de la CU GPS&O s'inscrit dans une politique volontaire et itérative avec en premier lieu l'adoption des documents-cadres. Le premier document adopté est le **PLPDMA**<sup>5</sup> en 2019, avec un axe dédié (Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets) et une action dédiée à l'EIT (« Accompagner le développement de démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale »). Ensuite, le **PCAET**<sup>6</sup> adopté en 2020 avec son cinquième axe « Développer une économie durable et inclusive » bien que d'autres axes stratégiques concernent l'économie circulaire, notamment les questions d'énergie renouvelable, de projets de boucles locales d'énergies partagées ou de performance énergétique des bâtiments. Enfin, le **PLUi**<sup>7</sup> contient de nombreux enjeux qui recoupent ceux de l'économie circulaire, comme la limitation de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espace par une intensification urbaine, le maintien des espaces libres et perméables, l'utilisation des matériaux biosourcés, la récupération d'énergie issue des activités industrielles pour alimenter le réseau de chaleur urbain, etc.

Pour initier l'écologie industrielle et territoriale, la CU a mis en place un partenariat avec la CCI Versailles-Yvelines engagé dès 2017 sur la zone industrielle portuaire Limay-Porcheville pour la réalisation d'une étude de flux et la mise en œuvre de certaines actions relatives à l'économie circulaire. Depuis, la CU mène une action plus globale sur l'ensemble de son territoire avec la mise en place d'ateliers visant des synergies interentreprises (substitution, mutualisation de flux de matière et d'énergies) organisés avec l'Institut National de l'Économie Circulaire, auquel la CU adhère depuis 2021. La CCI Versailles-Yvelines et la CU font partie des **lauréats de l'AMI Territoires circulaires – volet EIT de la Région Île-de-France en 2022**<sup>8</sup> (écoparc des Cettons à Chanteloup les Vignes pour la CCI, et l'action globale sur l'ensemble de son territoire pour la CU).

En 2022, la CU a été également lauréate de la quatrième vague de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME CITEC**. Avec un soutien technique, l'AMI a pour but de **mettre en place une stratégie climat-air-énergie et/ ou économie circulaire**, élaboré à partir de référentiels dédiés (volets climat-air-énergie – ex CIT'ERGIE – et économie circulaire du Label Territoire Engagé Transition Écologique). Dans ce cadre, **la CU coconstruit sa stratégie d'économie circulaire** en cohérence avec son PCAET et dans une approche intégrée avec sa précédente labellisation CIT'ERGIE (niveau 1 en 2018). L'élaboration de cette stratégie, pilotée par deux élus référents, le vice-président au développement durable et le vice-président au développement économique, permet d'ancrer un engagement politique, une gouvernance et la structuration de la démarche. L'utilisation du référentiel est suivie d'ateliers de co-construction en associant les 73 communes et les acteurs locaux avec un objectif de vote au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Les principes de cette stratégie sont de valoriser et capitaliser sur les démarches existantes, donner de la cohérence et de la visibilité aux actions menées en termes d'économie circulaire et fixer de nouvelles ambitions.

Depuis 2022 la CU GPS&O est engagée dans un **Contrat d'Objectif Territorial** avec l'Ademe et un **Contrat de relance et de transition écologique** avec l'Etat. Les référentiels air-énergie-climat et économie circulaire de la CU font offices d'état des lieux pour le déploiement du COT. En contrepartie des financements engagés par l'Ademe, des objectifs de progression sont définis sur plusieurs thématiques (économie circulaire, EIT, biodiversité, forêt) et seront mesurables en fonction de l'état des lieux des deux volets du référentiel.

5 PLPDMA : [https://gpseo.fr/sites/gpseo/files/document/2019-07/PLPDMA\\_CU\\_GPSO\\_VF.pdf](https://gpseo.fr/sites/gpseo/files/document/2019-07/PLPDMA_CU_GPSO_VF.pdf)

6 Programme d'actions du PCAET : [https://gpseo.fr/sites/gpseo/files/document/2020-10/PROGRAMME\\_ACTIONS\\_PCAET.pdf](https://gpseo.fr/sites/gpseo/files/document/2020-10/PROGRAMME_ACTIONS_PCAET.pdf)

7 Rapport de présentation, résumé non technique : [https://gpseo.fr/sites/gpseo/files/document/2020-01/1.2\\_Resume\\_non\\_technique.pdf](https://gpseo.fr/sites/gpseo/files/document/2020-01/1.2_Resume_non_technique.pdf)

8 Les lauréats de l'AMI « Territoires franciliens circulaires – Écologie industrielle et territoriale » : [Communiqué de presse](#) de la Région Île-de-France

C'est **l'échelon des intercommunalités qui est le plus représenté** dans la mise en place de ces démarches, avec 5 stratégies sur les 8 recensées, mais ce qui est à relativiser au regard du nombre total d'EPCI franciliennes, à savoir 63. **Aucun département** ne s'est doté d'une stratégie formelle, et **seulement une ville, Paris**, sur les 1268 communes franciliennes. Si la Région Île-de-France englobe par définition tous les territoires franciliens, cela ne signifie pas que tous les territoires et toute la population soient engagés dans l'économie circulaire à travers la SREC.

La catégorie « stratégie d'économie circulaire » recouvre donc **3 644 900 habitants** soit **30 %** de la population francilienne (la Ville de Paris et les 4 EPT-EPCI), hors prise en compte de la population métropolitaine (presque 7 millions d'habitants) et régionale (12,26 millions d'habitants en 2019).

## 2. Études de métabolisme territorial

Le recensement de ces démarches en Ile-de-France s'appuie essentiellement sur un état des lieux réalisé à l'échelle nationale par l'Institut Paris Region (Vialleix, Juin 2021), mis à jour à partir d'une veille et d'échanges avec les territoires partenaires de la Communauté des Territoires Circulaires.

On entend par métabolisme territorial « l'ensemble des flux d'énergie et de matières mis en jeu par le fonctionnement d'un territoire donné » (Barles,

2017). Plus concrètement, les études qui ont été considérées dans le recensement de juin 2021 présentent les caractéristiques suivantes : elles ont une méthodologie explicitement fondée sur l'approche par le métabolisme territorial ou urbain, avec la volonté affichée de mesurer le poids matériel du territoire en question ; l'étude a porté sur plusieurs flux ou stocks et la manière dont ils interagissent ; réalisation d'une étude « sélective » du métabolisme territorial c'est-à-dire dont le commanditaire ou le prestataire a explicitement fait le choix de se concentrer sur un seul flux et/ou stock du métabolisme.

**Tableau 2 : Études de métabolisme territorial recensées en Région Île-de-France, juillet 2022**

Nom de la démarche d'économie circulaire	Nom du/des porteur(s) de projet	Type du porteur de projet	Périmètre	Année d'engagement
Etude de métabolisme territorial de Paris	Université Paris 8 (Laboratoire Théorie des Mutations Urbains)	Université/laboratoire de recherche	Ville de Paris	2007
Bilan de l'énergie et des matières (Paris)	Université Panthéon-Sorbonne - Paris I (Laboratoire Géographies-Cités)	Université/laboratoire de recherche	Ville de Paris	2013
Étude du métabolisme urbain parisien	Ville de Paris (T1)	Commune	Ville de Paris	2020
Projet MUEED « Métabolisme urbain, empreinte environnementale et politiques de gestion des déchets »	ADEME	Université/laboratoire de recherche	SIETREM de Lagny-sur-Marne	2016
Diagnostic économie circulaire du territoire - Analyse des flux entrants et sortants	CA Cœur d'Essonne Agglomération	EPCI-EPT	CA Cœur d'Essonne Agglomération	2017
Projet E3S à Châtenay-Malabry (Atelier 4 : économie circulaire et matériaux)	- Université Gustave Eiffel - Eiffage	Université/laboratoire de recherche	Ecoquartier LaVallée, Châtenay-Malabry	2022
Etude du métabolisme urbain du territoire de Plaine Commune	EPT Plaine Commune (T6)	EPCI-EPT	EPT Plaine Commune	2014
Etude de métabolisme urbain appliquée aux matériaux du BTP (Est Ensemble)	EPT Est Ensemble (T8)	EPCI-EPT	EPT Est Ensemble	2019
Étude de métabolisme de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir	- Université Gustave Eiffel - Métropole du Grand Paris	Université/laboratoire de recherche	ZAC Sevrans Terre d'Avenir, Sevrans	2021
Étude de métabolisme du Centre Aquatique Olympique / ZAC Saulnier	- Université Gustave Eiffel - Métropole du Grand Paris	Université/laboratoire de recherche	Chantier du futur Centre Aquatique Olympique dans la ZAC Plaine Saulnier	2021
Étude du métabolisme de la ZAC Gare des Ardoines (94)	Université Paris-Est Marne-la-Vallée	Université/laboratoire de recherche	ZAC des Ardoines, Vitry-sur-Seine	2018
Etude de métabolisme territorial d'Île-de-France	Université Paris 8 (Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines)	Université/laboratoire de recherche	Région Île-de-France	2007
Analyse de flux de matières de l'Île-de-France et de ses départements	Université Panthéon-Sorbonne - Paris I (Laboratoire Géographies-Cités)	Université/laboratoire de recherche	Région Île-de-France	2015
Flux et stocks de matériaux de construction en Ile-de-France	Université Panthéon-Sorbonne - Paris I (Laboratoire Géographies-Cités)	Université/laboratoire de recherche	Région Île-de-France	2017

<b>Bilan de flux de matières de la région Ile-de-France en 2015</b>	Université Panthéon-Sorbonne - Paris I (Laboratoire Géographies-Cités)	Université/laboratoire de recherche	Région Île-de-France	2018
<b>Étude des flux et des stocks de matières et d'énergies de la Métropole du Grand Paris</b>	Métropole du Grand Paris	EPCI-EPT	Métropole du Grand Paris	2022
<b>Étude du métabolisme territorial - PNR Haute Vallée de Chevreuse</b>	Région Île-de-France	Région	PNR Haute Vallée de Chevreuse	À venir (2022)
<b>Étude du métabolisme territorial - PNR Vexin français</b>	Région Île-de-France	Région	PNR Vexin français	À venir (2022)
<b>Étude du métabolisme territorial - PNR du Gâtinais français</b>	Région Île-de-France	Région	PNR du Gâtinais français	À venir (2022)
<b>Étude du métabolisme territorial - PNR Oise Pays de France</b>	Région Île-de-France	Région	PNR Oise Pays de France	À venir (2022)

**20 études de métabolisme territorial ont été identifiées**, représentant **9 % des 214 démarches d'économie circulaire recensées en Ile-de-France** ; ces études ont été publiées entre 2007 et 2022 (une à deux études par an depuis 2013)<sup>9</sup>.

Plus des **deux tiers des études ont été portées par des universités ou laboratoires de recherche** comme le Laboratoire Géographies-Cités de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, le Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines de l'université Paris 8, l'Université Gustave Eiffel et Paris-Est Marne-la-Vallée. **Un quart a été commandité par un EPT-EPCI** (Cœur d'Essonne Agglomération, Est Ensemble, Plaine Commune et la MGP) pour une étude métabolique à l'échelle de leurs territoires et enfin une étude a été commandée par une commune, la Ville de Paris.

L'Île-de-France est considérée comme la région pionnière en matière d'analyse de métabolisme territorial à travers des acteurs institutionnels et scientifiques qui ont été impliqués dès les années 2000 dans des études de flux et stocks de matières. L'étude de Martial Vialleix (2021) en fait une analyse précise (pp. 24-25). S'y ajoute l'étude de métabolisme urbain de la Métropole du Grand Paris réalisée publiée en juillet 2022 à laquelle ont contribué l'Institut Paris Region, et les bureaux d'études Inddigo, Mydiane et CitéSource. En outre ces deux dernières années, d'autres études à des échelles plus fines ont été réalisées, au niveau d'opérations d'aménagement. Cette entrée par le projet et non par le territoire induit une méthodologie différente, que développe la Chaire Économie circulaire et Métabolisme Urbain (Université Gustave Eiffel).

9 En plus de ces 20 démarches, on en dénombre 4 qui sont en réflexion et pour lesquelles un suivi est réalisé (il s'agit des territoires suivants : CA de Cergy-Pontoise, CC Pays de Montereau, CA Paris-Saclay, EPT Grand Orly Seine Bièvre).

## Etude du métabolisme territorial dans les Parcs Naturels Régionaux franciliens

Dans le cadre de l'inter-parcs et de la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC), L'Institut Paris Région conduit une étude expérimentale d'approche du métabolisme territorial sur les territoires ruraux franciliens, en dégagant une vision sur chaque PNR et en mettant en avant leur exemplarité (programme partenarial prévisionnel 2022). Le bilan de flux de matière a ses limites, notamment celles d'être opaque sur la circulation de flux à l'intérieur d'un territoire et de ne pas être adaptable aux territoires comme les PNR chevauchant plusieurs départements (comme le Parc du Gâtinais, à cheval entre l'Essonne et la Seine-et-Marne). L'étude menée actuellement par L'Institut répond à ces limites en proposant une méthodologie qui consiste à sélectionner une ou deux ressources stratégiques (bois, chanvre, paille) et à développer une approche ascendante et sensible du métabolisme en collaboration avec les PNR. Lors d'un atelier organisé par L'Institut pour identifier les lieux clés et penser la circulation des flux entre les lieux, d'importants gisements de ressources ont été identifiés, ainsi que des lieux de production et de transformation<sup>10</sup>. Un premier rapport d'analyse est à venir, puis un approfondissement de l'analyse des flux à partir de ressources sélectionnées sera réalisé.

Dans son rapport, Martial Vialleix faisait état d'une quarantaine de territoires couverts par une étude de métabolisme territorial à l'échelle nationale (contre trois en 2010) dont une dizaine en Île-de-France – ce qui en fait la région la mieux dotée.

10 Premières observations à retrouver dans la présentation de la démarche : [https://www.arec-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Event/210622/EC/IPR\\_Presentation\\_21\\_juin\\_PNR.pdf](https://www.arec-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Event/210622/EC/IPR_Presentation_21_juin_PNR.pdf)

Quatre de ces territoires étaient concernés par une étude en cours ou envisagée. À ce jour, seule la Métropole du Grand Paris a effectivement réalisé et publié son étude de métabolisme territorial. Les études de la CA Paris-Saclay (inscrite dans l'action 51 du PCAET de la CA), l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et la communauté de communes du Pays de Montereau (77) restent en suspens et ne sont pas comptabilisées dans ce recensement.

Finalement, les « études du métabolisme territorial » recouvrent un total de **3 551 320 habitants** soit **29 % de la population francilienne** (Paris, les 3 EPT-EPCI et le SIETREM) sans comptabiliser les opérations d'aménagement qui sont des zones non habitées au moment des études et sans compter la population métropolitaine et régionale.

## Étude des flux de ressources, des acteurs et du foncier mobilisable de la Métropole du Grand Paris

L'approche méthodologique utilisée pour l'étude de métabolisme métropolitaine est différente de celles de la Ville de Paris (2007, 2013), des intercommunalités de Cœur Essonne Agglomération (2017), Plaine Commune (2014) ou encore la Région Île-de-France (2015) qui prennent la forme de bilans de flux de matières (hors eau) conçus par Eurostat. Celle de la Métropole du Grand Paris a été construite par le bureau d'études CitéSource au croisement de deux approches méthodologiques, celle d'Eurostat et six études ciblées : les stocks et flux de **matériaux de construction** et les déchets de chantiers, les flux de **produits alimentaires** et leurs déchets, les stocks et flux liés aux **véhicules et équipements électriques et électroniques**, ainsi qu'une étude semi-quantitative des flux de déchets **d'activité économique** hors bâtiment et travaux publics, un bilan des **flux d'eau** et une synthèse sur les **flux d'énergie**. Cette méthode doit permettre d'obtenir des résultats plus précis et adaptés à la projection. Si le périmètre étudié est plus restreint, cette méthode va plus loin qu'un bilan de flux de matières classique puisqu'elle permet **d'observer la circulation interne des flux**.

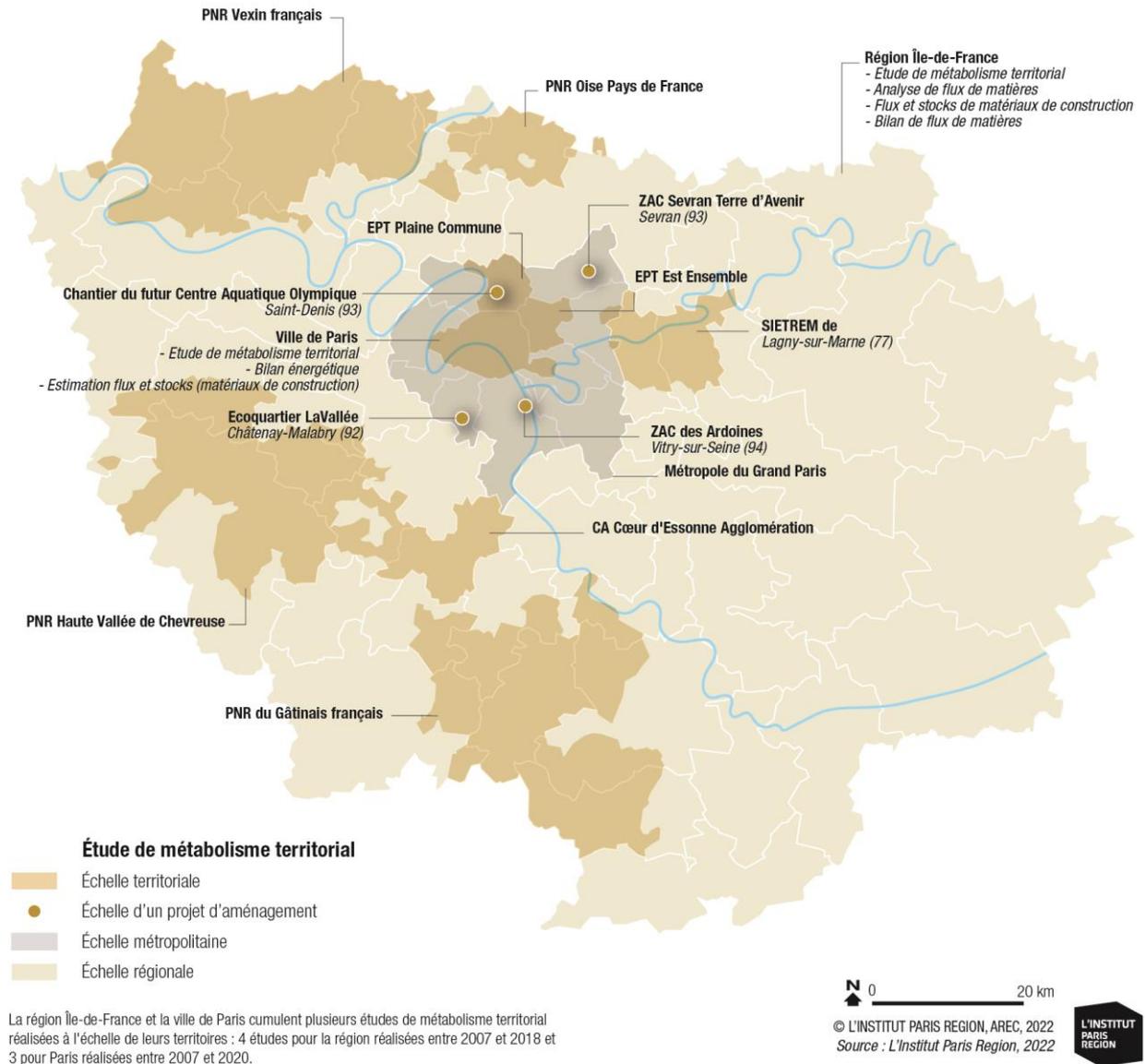
Les principaux résultats sont disponibles dans le rapport de synthèse<sup>11</sup> de l'étude de métabolisme de la Métropole. En quelques chiffres, le métabolisme de la métropole se caractérise par une consommation intérieure composée à 76 % de matériaux, de combustibles et d'aliments, à 28 % de ressources renouvelables et à 1,4 % de ressources extraites dans la métropole. Si la part du recyclage est non négligeable, elle est faible par rapport à la consommation intérieure. L'étude a permis de mieux identifier les ressources secondaires potentielles dont la métropole est bien dotée, ainsi que les perspectives d'aménagement qui pourraient permettre de réduire les flux et les projets concourant à une stratégie d'économie circulaire. L'étude de flux de matières s'accompagne d'une modélisation des flux de matériaux de construction de la métropole en 2017. Celle-ci fait apparaître une des forces du territoire à savoir des stocks importants en matière de construction de bâtiments avec la domination du béton, et de déchets de chantiers (matériaux excavés et issus de la construction de bâtiments, de leur démolition et des travaux du Grand Paris Express), qui forment de riches ressources potentielles futures.

Pour compléter ce bilan, une **cartographie des acteurs de la filière du BTP et des opportunités foncières** a été réalisée par l'Institut Paris Region et l'APUR en s'interrogeant sur les structures qui gouvernent et mettent en jeu les différents flux. 1028 acteurs ont été identifiés, œuvrant à la gestion et à la circulation des matériaux de construction sur le territoire, répartis selon les catégories suivantes : production et distribution, mise en œuvre, consolidation et regroupement, transformation et valorisation. L'analyse des potentialités foncières de l'économie circulaire en matière de BTP est à retrouver dans le rapport de synthèse ou le rapport complet du « Diagnostic au service d'un Grand Paris Circulaire »<sup>12</sup>.

11 Rapport de synthèse : <https://www.grandpariscirculaire.org/data/sources/users/2/20220705204808-metabolisme-grand-parisrapport-synthesejuin-2022.pdf>

12 Rapport complet : [https://www.grandpariscirculaire.org/data/sources/users/2/metabolisme-grand-paris\\_rapport-complet\\_juin-2022.pdf](https://www.grandpariscirculaire.org/data/sources/users/2/metabolisme-grand-paris_rapport-complet_juin-2022.pdf)

## Les territoires couverts par des études de métabolisme territorial entre 2007 et 2022.



La région Île-de-France et la ville de Paris cumulent plusieurs études de métabolisme territorial réalisées à l'échelle de leurs territoires : 4 études pour la région réalisées entre 2007 et 2018 et 3 pour Paris réalisées entre 2007 et 2020.

### 3. Démarches d'Écologie Industrielle et territoriale (EIT)

Des démarches d'EIT peuvent aussi être mises en œuvre sur les territoires ; **on en dénombre 22 ce qui représente 10 % du total des démarches**<sup>13</sup>. Ces démarches sont pour deux tiers déjà mises en place, et pour le reste elles sont en cours de réflexion ou en cours d'élaboration. Si la plupart d'entre elles sont très récentes, c'est parce qu'elles ont été impulsées à l'occasion de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires franciliens circulaires – volet écologie industrielle et territoriale »** porté par la Région Île-de-France<sup>14</sup> dont l'annonce des lauréats a eu lieu en juin 2022<sup>15</sup>. Dans cet AMI, les démarches d'EIT sont définies comme des projets qui valorisent des externalités émises par certaines entreprises (déchets ou matières) avec d'autres entités voisines ; qui créent de nouvelles activités permettant la valorisation des sous-produits, le développement de produits ou de services, la gestion d'une ressource commune ; le partage et la mutualisation des biens, des ressources ou des services dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle significatives et diminuer certains impacts environnementaux. Hormis les projets récents, les démarches d'EIT sont difficiles à dater. Il est à noter que le nombre de démarches est sans doute sous-estimé puisqu'un certain nombre reste non déclaré ou ne se revendique pas comme de l'écologie industrielle et territoriale.

Le spectre du type de porteurs de projet est très large pour les démarches d'EIT recensées (Tableau n°3). Les collectivités (EPT-EPCI, département et communes) portent des projets à l'échelle de leurs territoires, de quartiers, d'opérations d'aménagement ou de zones d'activités économiques (ports ou ZAE). L'établissement public industriel / commercial HAROPA PORT impulse plusieurs démarches d'EIT au sein des ports et sur les emprises foncières en Seine amont et aval dont il a la gestion et l'exploitation. Ces démarches consistent principalement à valoriser la matière qui transite par ces ports, en collaboration avec les

entreprises qui y sont installées. Il existe également des regroupements d'acteurs comme des associations d'entreprises ou des groupements publics-privés (Deux Rives, quartier circulaire, Association de Prévention du Site de la Villette, Communauté Portuaire Seine Aval, le GIE Paris Nord 2) qui cherchent à optimiser la gestion et la valorisation des flux de résidus d'activités économiques ou industrielles sur un périmètre géographique défini, ainsi qu'à identifier et mettre en réseau les acteurs de ce même périmètre pour créer des synergies. Plusieurs **démarches expérimentales** voient le jour comme :

- la création d'une plateforme communautaire numérique sur trois niveaux d'accès et d'interactions (entreprises, salariés, partenaires) pour la mutualisation des surfaces, du matériel et des flux avec un objectif de « symbiose industrialo-environnementale », portée par la Communauté Portuaire Seine Aval (CPSA) sur le port de Gennevilliers (92), qui est lauréat de l'AMI EIT en 2022.
- le lancement d'une étude de faisabilité pour mettre en place une matériauthèque par le GIE Paris Nord 2 sur la ZAE du même nom dont il est gestionnaire.
- Terre lieu IDF qui est une démarche de réutilisation et valorisation de terres excavées non polluées pour la construction en terre crue de nouveaux quartiers du Grand Paris par Cycle Terre et la Ville de Stains (93).

Pour autant, les synergies existantes se concentrent principalement sur la **gestion des flux de déchets** (Quartier des Deux Rives, CCI Essonne sur la ZAE Courtabœuf, Paris Nord 2), la **sensibilisation** des parties prenantes (CCI Versailles-Yvelines sur l'Ecoparc des Cettons, CU Grand Paris Seine & Oise) et de la **valorisation de matières** (HAROPA PORT).

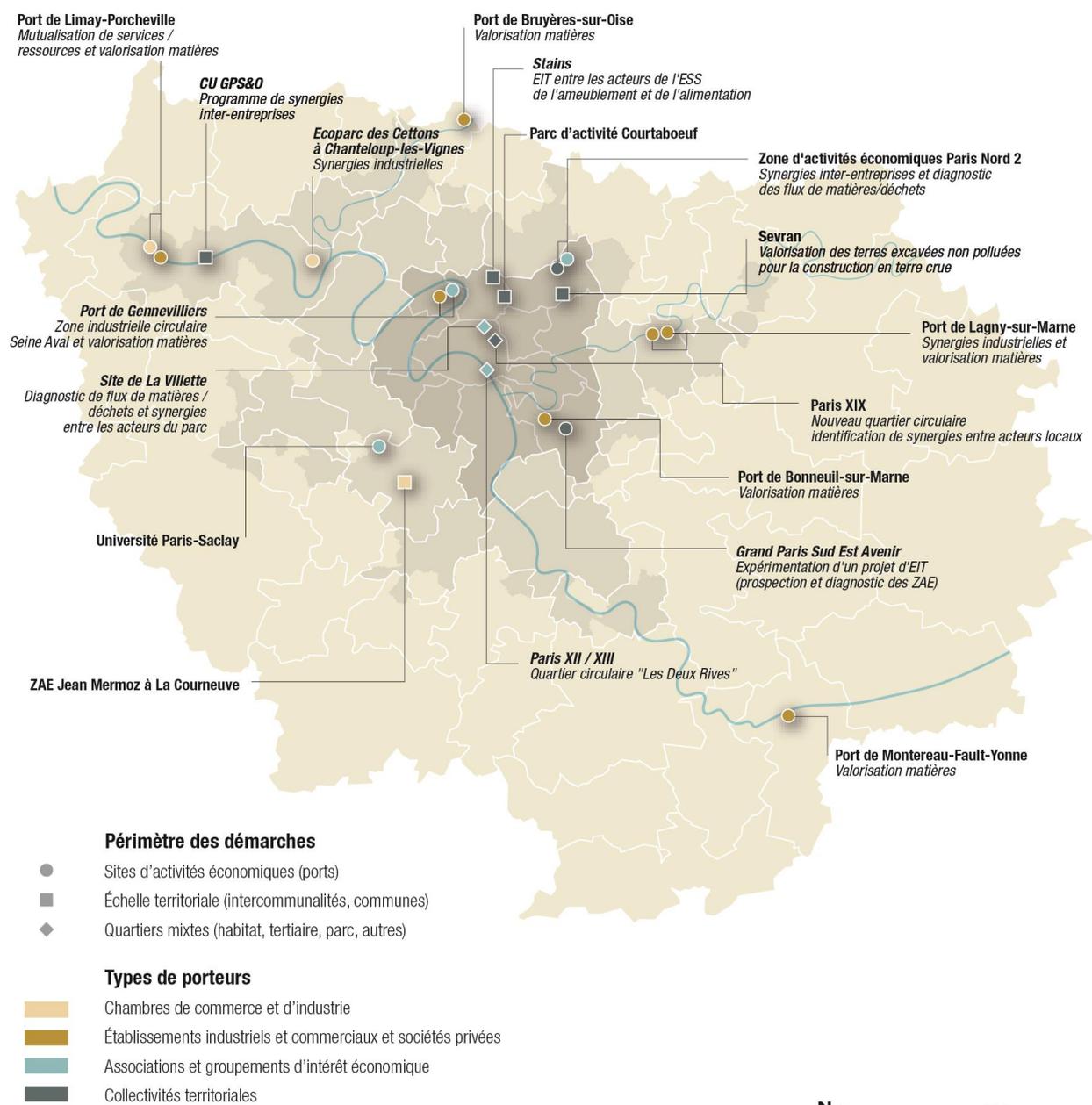
Le calcul de la couverture géographique et démographique des démarches d'EIT n'est pas pertinent ici puisqu'elles concernent essentiellement des zones d'activités, des opérations d'aménagement ou des périmètres précis définis sur plusieurs territoires.

<sup>13</sup> En plus de ces 22 démarches, on en dénombre 8 qui sont en réflexion et pour lesquelles un suivi est réalisé.

<sup>14</sup> <https://www.iledefrance.fr/ami-territoires-franciliens-circulaires-demarches-decologie-industrielle-et-territoriale-eit>

<sup>15</sup> Communiqué de presse : 7 lauréats pour l'AMI « Territoires franciliens circulaires » : [https://www.arec-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Event/210622/EC/CP\\_AMI\\_EIT\\_VDef-PRIF.pdf](https://www.arec-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Event/210622/EC/CP_AMI_EIT_VDef-PRIF.pdf)

# Les territoires couverts par une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) en Île-de-France.



**Paris XII / XIII** Lauréat de l'AMI «Territoires franciliens circulaires soutien aux démarches d'EIT

N 0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, AREC 2022  
Sources : L'Institut Paris Region, Région Île-de-France, 2022



**Tableau 3 : Démarches d'EIT recensées en Région Île-de-France, juillet 2022**

Nom de la démarche d'économie circulaire	Nom du porteur de projet	Type du porteur de projet	Périmètre	Échelle	Année d'engagement
<b>Deux Rives, quartier circulaire</b>	Association « Deux Rives, quartier circulaire »	Association loi 1901	Paris, quartiers : Tolbiac, Bercy, Austerlitz, Gare de Lyon (75)	Périmètre défini sur plusieurs territoires	2017
<b>La Villette, vers un site zéro déchet</b>	Association de Prévention du Site de la Villette (APSV)	Association loi 1901	Paris - Parc de la Villette (75)	Parc	2022
<b>Nouveau quartier circulaire : Villette / Rosa Parks</b>	Ville de Paris (T1)	Commune	19 <sup>e</sup> arr. de Paris, quartiers Rosa Parks et La Villette (75)	Quartier	2022
<b>Port de Montereau-Fault-Yonne - Valorisation matières</b>	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Montereau-Fault-Yonne (77)	SAE	-
<b>Port de Lagny-sur-Marne - Synergies industrielles et valorisation matières</b>	Yprema	Société	Port de Lagny-sur-Marne (77)	SAE	-
<b>Port de Lagny-sur-Marne - Synergies industrielles et valorisation matières</b>	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Lagny-sur-Marne (77)	SAE	-
<b>Port de Limay-Porcheville - Mutualisation de services / ressources et valorisation matières</b>	CCI Versailles Yvelines	CCI	Pôle d'activité Limay-Porcheville sur le territoire de la CU Grand Paris Seine & Oise (78)	SAE	2018
<b>Ecoparc des Cettons à Chanteloup-les-Vignes Synergies industrielles</b>	CCI Versailles Yvelines	CCI	Ecoparc des Cettons, Chanteloup-les-Vignes (78)	SAE	2022
<b>CU GPS&amp;O - Programme de synergies inter-entreprises</b>	CU Grand Paris Seine et Oise	EPCI-EPT	CU Grand Paris Seine et Oise (78)	EPCI	2022
<b>Port de Limay-Porcheville - Valorisation matières</b>	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Limay (78)	SAE	-
<b>Parc d'activités de Courtabœuf - Développement de synergies inter-entreprises</b>	CCI de l'Essonne	CCI	Parc d'activité Courtabœuf (91)	SAE	2017
<b>Port de Gennevilliers - Zone industrielle circulaire Seine Aval et valorisation matières</b>	Communauté Portuaire Seine Aval (CPSA)	Association loi 1901	Port de Gennevilliers (92)	SAE	2022
<b>Port de Gennevilliers - Valorisation matières</b>	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Gennevilliers (92)	SAE	-
<b>Zone d'activités économiques Paris Nord 2 Synergies inter-entreprises et diagnostic des flux de matières/déchets</b>	GIE Paris Nord 2	GIE	Zone d'activités économiques Paris Nord 2 (93)	SAE	2013
<b>Engager Paris Terres d'Envol dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale</b>	EPT Paris Terres d'Envol (T7)	EPCI-EPT	Zones d'activités économiques du territoire de Paris Terres d'Envol. Première ZAE : Paris Nord 2 (93)	SAE	2022

<b>EIT entre les acteurs de l'ESS de l'ameublement et de l'alimentation</b>	Ville de Stains	Commune	Ville de Stains (93)	Commune	2022
<b>Valorisation des terres excavées non polluées pour la construction en terre crue</b>	Ville de Sevran	Commune	Ville de Sevran (93)	Commune	2022
<b>Expérimentation d'un projet d'EIT (prospection et diagnostic des ZAE)</b>	EPT Grand Paris Sud Est Avenir (T11)	EPCI-EPT	Une zone d'activité du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (94)	SAE	2021
<b>Port de Bonneuil-sur-Marne - Valorisation matières</b>	HAROPA PORT	ETS Public industriel/ commercial	Port de Bonneuil-sur-Marne (94)	SAE	-
<b>Port de Bruyères-sur-Oise - Valorisation matières</b>	HAROPA PORT	ETS Public industriel/ commercial	Port de Bruyères-sur-Oise (95)	SAE	-
<b>Projet d'optimisation des flux de résidus d'activités entre les composantes de l'Université</b>	Université Paris-Saclay	Université/ laboratoire de recherche	10 composantes historiques de l'université et 4 Ets partenaires proches sur le territoire de l'Université puis institutions associées (91, 92, 94)	Périmètre défini sur plusieurs territoires	2022
<b>Démarche expérimentale de synergies inter-entreprises</b>	-	-	ZAE Jean Mermoz - La Courneuve	SAE	2012

#### 4. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)

La prévention des déchets et la transition énergétique font parties des stratégies d'économie circulaire, c'est pourquoi les PLPDMA et les PCAET font partis de ce recensement.

##### PLPDMA

Aux échelles locales, les collectivités territoriales sont contraintes de développer des plans d'actions en matière de prévention des déchets afin d'améliorer l'efficacité des ressources et de réduire l'incidence environnementale des déchets avec les **PLPDMA** (Programmes locaux de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés)<sup>16</sup>. Autrefois l'apanage des communes, la gestion des déchets des ménages est désormais une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre.

Autrement dit, les PLPDMA sont des outils de planification déclinant à l'échelle locale les objectifs et actions prévus dans le **PRPGD** (plan régional de prévention et gestions des déchets), le document de planification stratégique à l'échelle régionale qui vise à coordonner les actions de prévention et de gestion des déchets menées par les acteurs publics et privés.

Celui-ci fixe l'**objectif de « 100 % du territoire francilien couvert par des PLPDMA » d'ici à 2020**. Le rapport de suivi du PRPGD de la région Île-de-France indique qu'en 2021, 25 collectivités sur 55 à compétence collecte ont approuvé un PLPDMA, ce qui représente un **taux de couverture de 54 % de la population francilienne** contre 45 % en 2019.

En août 2022, une mise à jour réalisée par l'ORDIF a permis de réévaluer l'état d'avancement des PLPDMA en raison d'évolutions institutionnelles : ce sont désormais **20 collectivités sur 54** à compétence collecte qui ont

adopté un PLPDMA, ce qui représente une couverture de **36 % de la population francilienne**. La baisse du nombre de PLPDMA adopté s'explique par trois grandes évolutions en grande couronne au 1er janvier 2022 qui ont bousculé les situations d'exercice des compétences collecte et traitement sur certains périmètres en Seine-et-Marne, Essonne et Yvelines<sup>17</sup>. Ce chiffre est voué à évoluer rapidement à la hausse, étant donné le niveau d'avancement de **23 collectivités dont le PLPDMA est en cours d'élaboration** (c'est presque la moitié de la population francilienne qui est concernée). Parmi ces 23 PLPDMA en cours d'élaboration, celui de l'EPT Plaine Commune devrait être adopté en septembre 2022 ; 15 autres devraient l'être d'ici fin 2022 / début 2023 selon les données de l'ORDIF.

##### PCAET avec mention de l'économie circulaire ou de l'écologie industrielle et territoriale

Certaines intercommunalités (celles de plus de 20 000 habitants) sont également obligées depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, de mettre en place des **Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)**. La dernière Note Rapide de l'Agence Régionale Énergie-Climat<sup>18</sup> dresse un état des lieux de la mise en œuvre de ces plans, et indique que seulement **40 % des 59 collectivités concernées en Île-de-France ont adopté un PCAET** (chiffre de 2021). Parmi les plans adoptés, **25 mentionnent explicitement l'économie circulaire dans leurs objectifs et / ou actions, et 2 ne mentionnent que l'écologie industrielle et territoriale** (analyse AREC).

Pour autant, ces chiffres ne renseignent que les intentions de ces collectivités de porter des actions en faveur de l'économie circulaire ou de l'EIT mais ne disent rien des actions concrètes mises en œuvre. La mise en œuvre des PCAET inclut une période de déploiement des actions, puis un **dispositif de suivi et d'évaluation du programme d'actions** qui doit permettre de conclure si un territoire est sur la bonne trajectoire au regard de ses caractéristiques. L'évaluation d'un PCAET porte en premier lieu sur la réalisation

16 L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

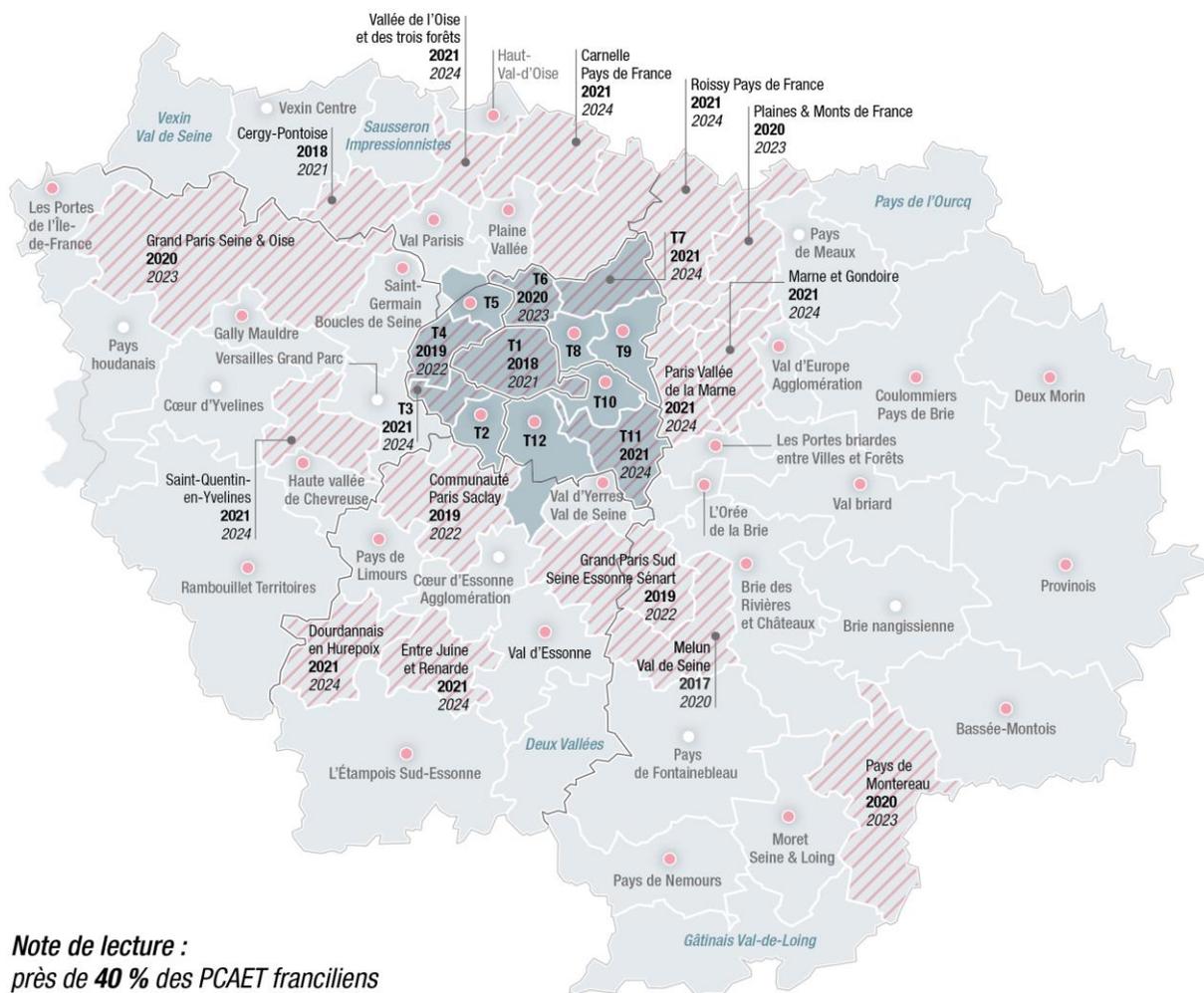
17 Tupek, A., (2022) L'organisation du service public francilien de gestion des déchets en quête d'efficacité. Note Rapide Déchets, ORDIF, Institut Paris Region (944),

[https://www.ordif.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude\\_2805/NR\\_944\\_web.pdf](https://www.ordif.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2805/NR_944_web.pdf)

18 Garrigou, S., Dedieu, S., & Parnaix, A. (2022). Suivi et évaluation des plans climat : une pratique à renforcer. Note rapide Énergie, AREC, Institut Paris Region (947), 4.

[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude\\_2812/NR\\_947\\_web.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2812/NR_947_web.pdf)

et le suivi des actions : trois ans après l'adoption de leur Plan Climat, les collectivités doivent fournir un bilan à mi-parcours<sup>19</sup>.



**Note de lecture :**  
près de 40 % des PCAET franciliens sont adoptés au 31 décembre 2021



**État d'avancement des PCAET**

- Nom de CA, CC, EPT ou CU 2016 (date d'adoption) 2019 (suivi et évaluation à mi-parcours)
- Nom de CA, CC, EPT (En cours)
- Nom de CA, CC (non renseigné)
- Nom de CC* (non concernées par l'élaboration d'un PCAET)

19 Ibid.

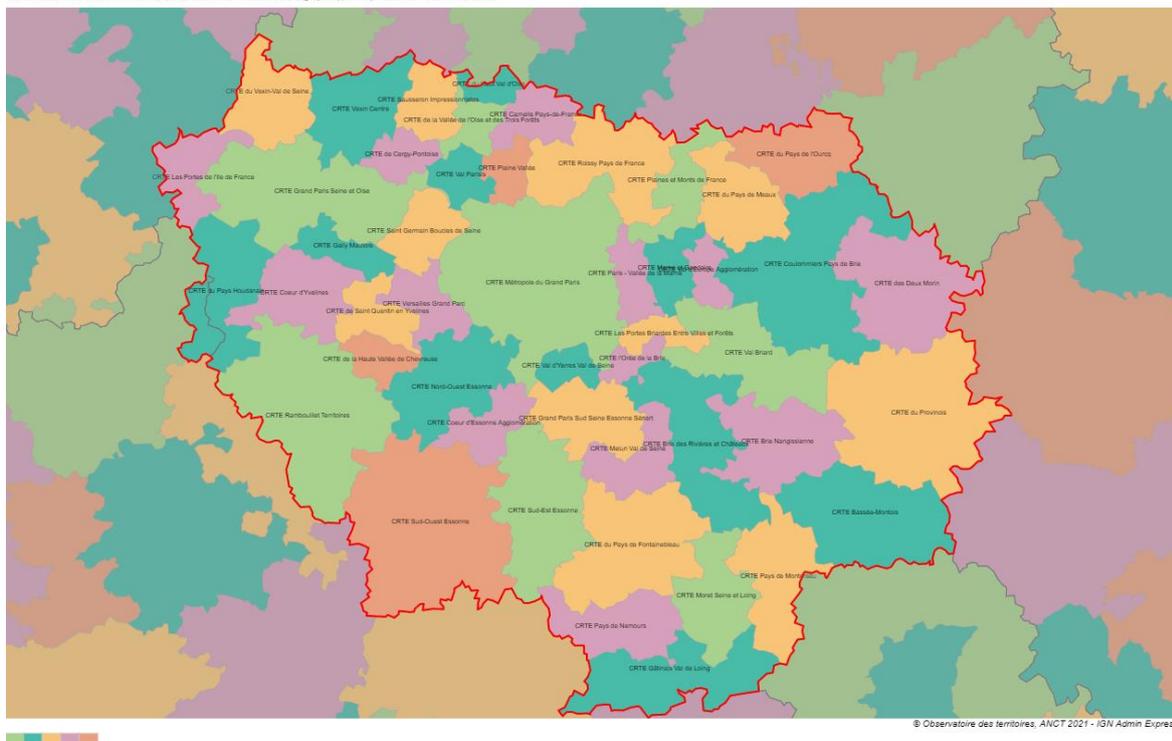
## 5. Contrats de Relance et Transition Écologique (CRTE)

Le CRTE est un contrat signé pour une durée de six ans entre le gouvernement et les collectivités territoriales issu de la fusion des contrats de ruralité et des contrats de transition écologique. Selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, les CRTE doivent permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités, en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. En somme, le CRTE se veut facilitateur, intégrateur et vecteur d'une plus grande coopération entre les services de l'État et les territoires. Il s'agit donc d'un **nouvel outil mis à disposition des territoires pour financer leurs projets « climat »** (notamment dans le cadre de leurs Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux) avec en contrepartie, la mise à disposition de données et indicateurs sur l'état des lieux et les évolutions générées par le contrat, ce qui demande aux territoires de trouver des synergies en matière de suivi évaluation et financement des projets<sup>20</sup>.

En Île-de-France, **48 contrats ont été signés** pour la période 2021 – 2027 :

- La Métropole du Grand Paris regroupe sous un même contrat les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.
- Pour le département de l'Essonne, trois CRTE regroupent plusieurs EPCI dans un contrat, selon leurs situations géographiques (Sud-Ouest, Sud-Est et Nord-Ouest Essonne) et les trois EPCI restant ont un contrat propre (dont la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart qui est interdépartemental, entre le 91 et le 77)
- La Seine-et-Marne compte 21 CRTE – un par EPCI, dont un qui est interdépartemental (CC de l'Orée de la Brie, entre le 77 et le 91).
- Les Yvelines comptent dix CRTE – soit un par EPCI, dont un qui est interrégional (CC du Pays Houdanais) et trois qui sont interdépartementaux (CA Saint Germain Boucles de Seine, CA Versailles Grand Parc, CC du Pays Houdanais).
- Enfin dans le Val-d'Oise, 10 contrats ont été signés, soit un par EPCI (et dont deux contrats interdépartementaux, ceux de la CA de Cergy-Pontoise et la CA de Roissy Pays de France).

Périmètre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) - Source : ANCT, 14/01/2022



20 Garrigou, S., Dedieu, S., & Parnaux, A. (2022). Suivi et évaluation des plans climat : une pratique à renforcer. Note rapide Énergie, AREC, Institut Paris Region (947), 4.

[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude\\_2812/NR\\_947\\_web.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2812/NR_947_web.pdf)

Autrement dit, le territoire de la Région Île-de-France est entièrement couvert par les 48 CRTE, dont 94 % à l'échelle intercommunale et 6 % à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Ces contrats représentent 23 % du total des démarches recensées.

## 6. Projets alimentaires territoriaux

Les PAT sont des démarches volontaires visant à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation » (loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF)). Le réseau national des PAT (Rn PAT) dans son PATnorama n°3 (décembre 2021) indique que le PAT est un instrument de territorialisation d'une politique incitative de l'alimentation que l'Etat oriente à distance à travers le programme national de l'alimentation (PNA), un appel à projet (AAP national du PNA), une procédure de reconnaissance (label PAT délivré par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation) et un projet de réseau pour capitaliser les bonnes pratiques.

On compte deux cycles des PAT : le premier en 2014-2020 et le second qui a débuté en 2021 avec la régionalisation de l'instruction du dispositif (instruction de décembre 2020) et la liaison instituée entre l'appel à projet PNA 2020/2021 et le plan France-relance qui contribue à accélérer l'émergence des PAT en 2021 (PATnorama n°3, décembre 2021). En 2022 en Île-de-France, on recense **treize projets alimentaires territoriaux** (contre cinq en 2019), ce qui représente 6% des démarches d'économie circulaire recensées au total.

**Porteurs de projet :** près de 80% des PAT sont portés par des territoires, à savoir des intercommunalités (EPCI-EPT à 54%), communes et départements (23%). On compte également une association (Terre et Cité), un EPIC (EPAMarne-EPAFrance) et un parc naturel régional (Haute Vallée de Chevreuse). Les PAT franciliens sont ainsi à l'image des PAT nationaux, dont le portage est dominé par les EPCI et territoires de projet, et avec quelques portages originaux (EPIC, association, PNR).

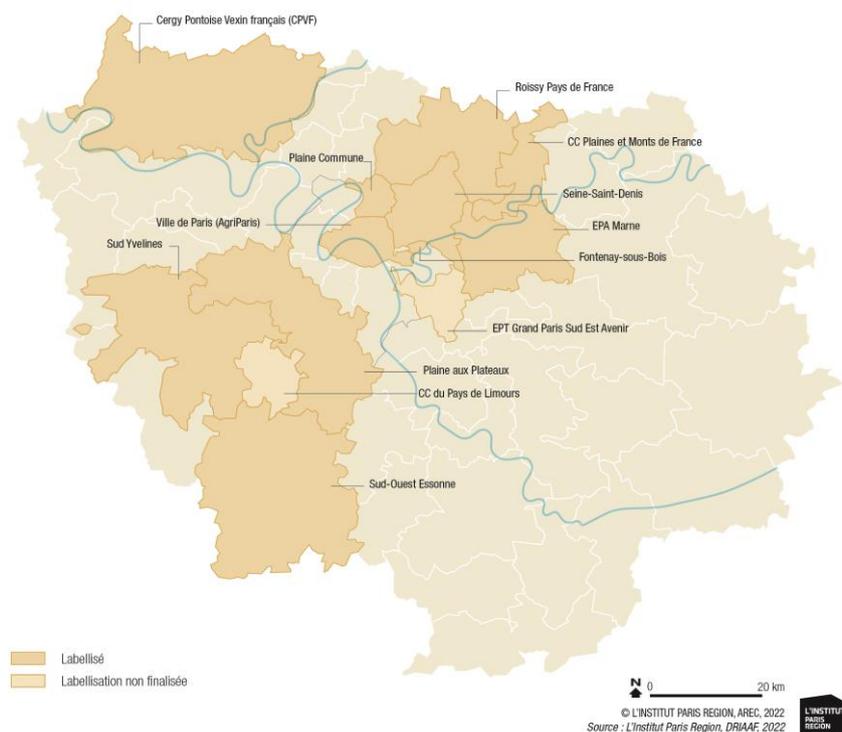
**Échelles et périmètres :** Si le portage des PAT est conduit à

l'échelle de leurs territoires, on compte également quatre PAT dont le périmètre géographique est défini au-delà des limites administratives. Il s'agit du PAT porté par l'association Terre et Cité qui régit les territoires agri-urbains de Paris Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc (« PAT de la Plaine aux Plateaux ») ; le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (« PAT Sud Yvelines ») qui s'articule sur le périmètre du PNR ; l'EPA Marne qui porte le PAT des Communautés d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, Marne et Gondoire et Val d'Europe Agglomération ; et enfin, la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne, la communauté de communes entre Juine et Renarde, et celle du Dourdannais en Hurepoix qui sont regroupées dans le « PAT Sud-Ouest Essonne ».

Enfin, sur les 13 PAT publiés en Île-de-France, 12 sont reconnus officiellement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et celui de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir est seulement identifié par le RnPAT mais non reconnu par le MAA. Tous les PAT franciliens labellisés (11 sur les 13) le sont de niveau 1.

Finalement, les treize PAT recouvrent un total de **6 734 392 habitants** soit **55 % de la population francilienne**.

**Les projets alimentaires territoriaux (PAT).**  
Reconnus par le ministère de l'Agriculture en 2022.



## 7. Label Territoire engagé transition écologique – volet économie circulaire de l'ADEME et Contrat d'Objectif Territorial (COT)

La labellisation de l'ADEME et son Contrat d'Objectif Territorial sont deux outils différents mais qui ont vocation à aller de pair dans leur mobilisation par les territoires.



En septembre 2021 le label Cit'ergie et le référentiel Économie Circulaire proposés par l'ADEME se rassemblent sous une même identité, « **Territoire Engagé Transition Écologique** », avec deux volets : Climat – Air – Énergie et **Économie circulaire**<sup>21</sup>. Le label économie circulaire s'appuie en particulier sur un **référentiel** composé de 21 orientations (critères) réparties en 5 axes, qui se veut être un outil mobilisable par les acteurs concernés pour l'évaluation et le suivi de leurs démarches. Pour obtenir la labellisation, les EPCI et les syndicats de gestion des déchets doivent renseigner leurs actions sur la plateforme [Territoires en transition](#) qui forme la candidature, elle-même étudiée par la commission nationale de labellisation qui l'octroie ensuite. Les niveaux de labellisation vont de 1 à 5 étoiles, et correspondent à des pourcentages de réalisation – le premier pallier équivaut à reconnaître l'engagement d'un territoire dans une politique en faveur de l'économie circulaire et le cinquième à 75% du score maximal pouvant être obtenu. En juin 2021, en marge de l'évènement « Ad'M les territoires en transition », une cérémonie nationale de remise des labels s'est tenue et a récompensé 35 collectivités/groupements de collectivités qui ont obtenu le premier pallier de l'ancien label « Économie circulaire », dont le seul lauréat francilien était la Métropole du Grand Paris<sup>22</sup>.

Les référentiels air-énergie-climat et économie circulaire utilisés pour ce nouveau programme sont également mobilisés dans le cadre du

**Contrat d'objectif territorial (COT)**, qui est un **outil de contractualisation** pour des projets territoriaux pour une durée de quatre ans et proposé par l'ADEME pour le déploiement de certains CRTE. Ce contrat a vocation à accompagner des politiques territoriales dans la transition écologique avec une vision transversale regroupant les enjeux climat, air, énergie et économie circulaire. Autrement dit, le COT est un outil de déploiement des deux volets du dispositif Territoire engagé Transition écologique.

Les porteurs de projet de la labellisation économie circulaire sont des EPCI-EPT, des communes (voire des mairies d'arrondissement) et des syndicats de gestion des déchets. Les contrats d'objectifs territoriaux sont signés entre l'ADEME Île-de-France et les EPCI-EPT.

En Île-de-France, 11 COT ont été signés et 35 collectivités territoriales (EPT-EPCI, Communes, Syndicats) sont inscrites sur la plateforme Territoires en transition sur le volet économie circulaire en août 2022. Pour autant, très peu de collectivités se sont effectivement saisies de cet outil puisque moins de 10 ont commencé à remplir leur référentiel. Qualifier une collectivité « d'engagée » paraît donc prématuré au regard de l'inscription d'un territoire sur la plateforme. Le taux de remplissage du référentiel et le pourcentage des actions inscrites réalisées permettent davantage de saisir quels territoires s'appuient sur cet outil et sont susceptibles de mobiliser la labellisation et le contrat d'objectif territorial pour réaliser leurs actions en faveur de l'économie circulaire et de la transition écologique.

Avec la Métropole du Grand Paris, seul **Est Ensemble** a été labellisé niveau 1 économie circulaire – et est par ailleurs engagé au niveau 2 de la labellisation Climat-air-énergie. L'EPT est le premier signataire à l'échelle métropolitaine du Contrat d'Objectif Territorial Territoire Engagé pour la Transition Écologique avec l'ADEME Ile-de-France et va bénéficier de son soutien pour différentes actions relatives à la transition écologique<sup>23</sup>, à savoir : l'application des engagements pris dans la Charte de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité ; la poursuite du dispositif *Ensemble pour l'énergie* qui a pour vocation de lutter contre la précarité énergétique ; la poursuite de

21 Le communiqué de presse de l'ADEME « [Nouveau nom pour le programme Économie Circulaire de l'ADEME](#) »

22 Les collectivités récompensées au Palais Brongniart pour leurs politiques Climat – Air – Énergie et Économie Circulaire : <https://territoireengageatransitionecologique.Ademe.fr/es->

[collectivites-recompensees-au-palais-brongniart-pour-leurs-politiques-climat-air-energie-et-economie-circulaire/](#)

23 Communiqué de presse d'Est Ensemble : [https://www.est-ensemble.fr/sites/default/files/cdp/20220623\\_-\\_cp\\_cot\\_tete\\_est\\_ensemble\\_-\\_Ademe\\_idf.pdf](https://www.est-ensemble.fr/sites/default/files/cdp/20220623_-_cp_cot_tete_est_ensemble_-_Ademe_idf.pdf)

l'amélioration de la performance énergétique des logements dans les secteurs d'intervention de l'EPT ; l'aménagement d'une boucle verte de 42 km reliant les 9 villes de l'agglomération ; le renouvellement du dispositif d'occupations temporaires et d'urbanisme transitoire « TempO' ».

## Bilan

Le tableau n°4 fait état du nombre de démarches recensées par catégories ; ainsi sur les 214 démarches, **presque un quart sont des contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**. Ensuite, vient le référentiel de l'ADEME qui recense 35 territoires ayant fait la **démarche de s'inscrire sur la plateforme**. On a également recensé 21 démarches d'écologie industrielle et territoriale, 25 PCAET qui mentionnent explicitement l'économie circulaire ou l'écologie industrielle et territoriale, 23 PLPDMA, 20 études de métabolisme territorial réalisées, 17 stratégies territoriales d'économie circulaire, 13 projets

alimentaire territorial, et 11 contrats d'objectif territorial.

Pour autant, ces résultats sont à nuancer. En effet, parmi les catégories qui constituent l'échantillon des démarches, **les CRTE, PLPDMA, PCAET, COT, et les PAT ne sont pas consacrés à l'économie circulaire** mais davantage à un pan de l'économie circulaire (déchets ménagers et assimilés pour les PLPDMA, économies d'énergies et énergies renouvelables pour les PCAET et l'alimentation durable pour les PAT) ou plus largement à la transition écologique pour les CRTE et les COT. Ainsi dans le tableau suivant, les catégories des démarches ont été pondérées en fonction du degré d'engagement estimé au prisme de l'économie circulaire. Afin d'avoir une vision plus pertinente de l'état des lieux de l'engagement des territoires, **on ne retiendra que les catégories ayant un degré d'engagement fort et très fort dans l'économie circulaire dans les analyses qui vont suivre.**

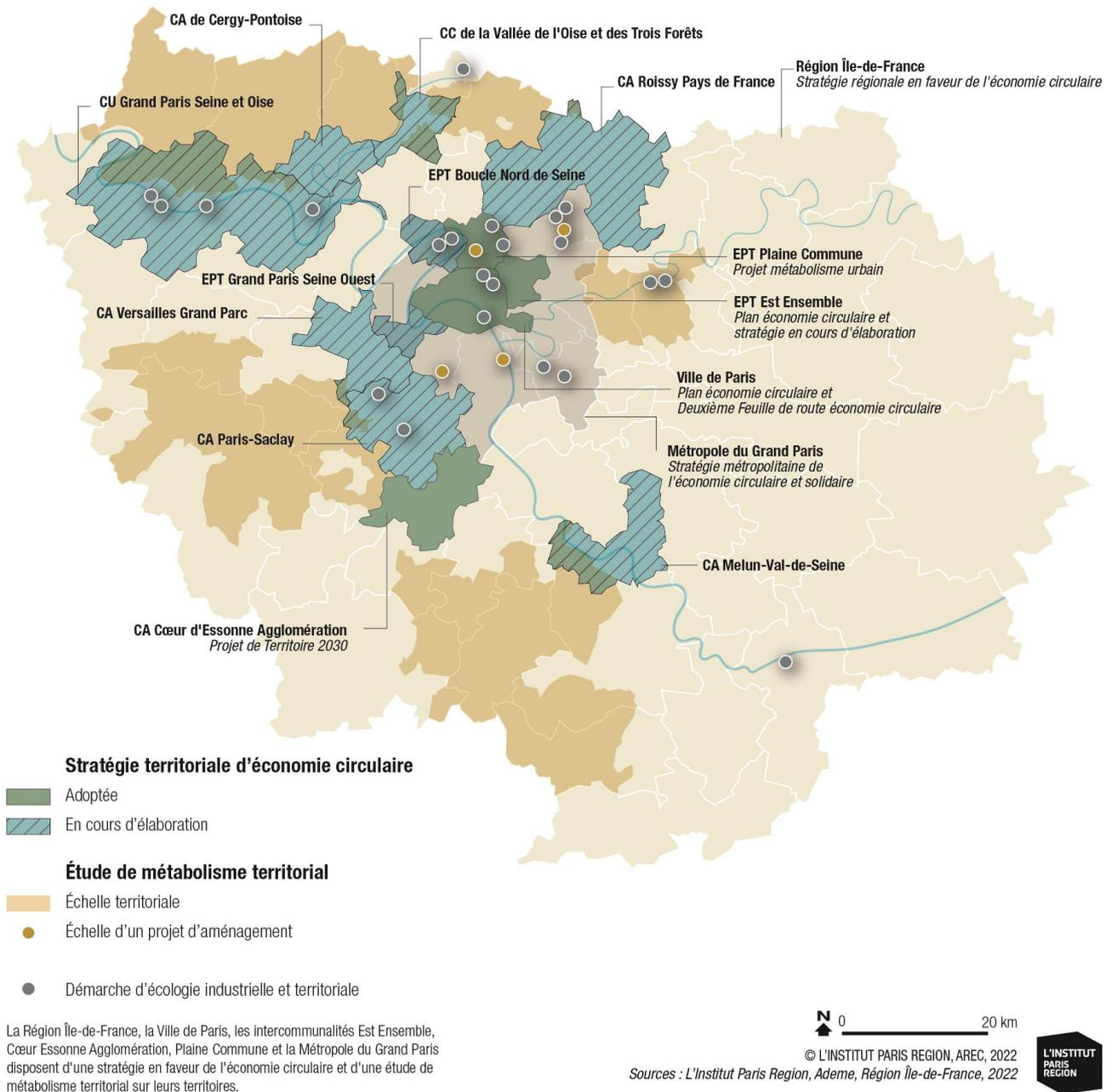
**Tableau 4 : Démarches d'économie circulaire recensées en Région Île-de-France par catégories, juillet 2022.**

Catégories des démarches recensées	Nombre de démarches	Degré d'engagement dans l'économie circulaire
Contrat de relance et de transition écologique	48	Moyen
Référentiel Territoire engagé transition écologique - ADEME	35	Faible à fort <sup>24</sup>
PCAET avec mention de l'économie circulaire ou de l'EIT	25	Moyen
PLPDMA	23	Moyen
Démarche d'écologie industrielle et territoriale	22	Fort
Etude de métabolisme territorial	20	Fort
Stratégie territoriale d'économie circulaire	17	Très fort
Projet Alimentaire Territorial	13	Moyen
Contrat d'objectif territorial	11	Faible
<b>Total</b>	<b>214</b>	

24 Selon taux de remplissage du référentiel

# Les démarches territoriales d'économie circulaire en Île-de-France.

État des lieux en 2022.



# Enseignements des premières analyses

## Couverture du territoire

La diffusion de l'économie circulaire a lieu dans les huit départements de façon hétérogène. En comptabilisant l'ensemble des 214 démarches d'économie circulaire, ce sont les départements de la Grande Couronne et la Seine-Saint-Denis qui comptent le plus de démarches recensées, avec en chef-de-file la Seine-et-Marne (22,5 % des démarches recensées), puis viennent l'Essonne (15 %), le Val d'Oise (15 %), les Yvelines (12,7 %) et la Seine-Saint-Denis (12,2 %). Cependant ce classement est à nuancer étant donné le poids de la catégorie des Contrats de relance et de transition écologique, qui représente un quart des démarches recensées de manière globale, et presque la moitié des démarches Seine-et-Marnaises. Or, comme précisé précédemment, les CRTE représentent un engagement limité vis-à-vis de l'économie circulaire, tout comme les COT, les PAT, les PCAET, les PLPDMA et le référentiel de l'ADEME. C'est pourquoi pour les analyses suivantes, **ils ne seront pas pris en compte.**

**Cette nouvelle pondération** ne garde que les démarches d'écologie industrielle et territoriale, de métabolisme territorial et les stratégies territoriales d'économie circulaire et exclut les démarches « en réflexion » – ce qui réduit le nombre de démarches à **59**. Le département de **la Seine-Saint-Denis est dès lors celui qui cumule le plus de démarches** (12 démarches soit 20,3 %) **puis Paris** (8 démarches soit 13,6 %) **et les Yvelines** (6 démarches soit 10,2 %). À l'échelle des intercommunalités<sup>25</sup>, le **territoire parisien cumule 8 démarches** d'économie circulaire, puis vient la CU Grand Paris Seine & Oise avec 5 démarches et les EPT Plaine Commune et Paris Terres d'Envol avec 4 démarches chacune.

Sur les 63 intercommunalités de la Région Île-de-France (inclus Paris et la Métropole du Grand Paris), **22 ont au moins une démarche d'économie circulaire** (stratégie, EIT ou métabolisme) déployée sur leurs territoires,

soit **environ 35% des territoires franciliens**. À l'échelle intercommunale cette vingtaine de territoires accueille en moyenne 2,2 démarches. Ces intercommunalités sont en grande majorité des territoires urbains ; seules deux démarches ont été recensées dans le périurbain et le milieu rural, à savoir des démarches de valorisation de matières sur des zones portuaires en Seine amont et aval.

## Qui impulsent les démarches ?

**Les collectivités territoriales impulsent plus de la moitié des démarches** d'écologie industrielle et territoriale, de métabolisme territorial et les stratégies d'économie circulaire : 36% revient aux intercommunalités, 10% aux communes (Paris inclus) et 8% à la Région. Ensuite, ce sont les **universités et laboratoires de recherche** qui sont porteurs de 20% des démarches et notamment à l'initiative d'une grande partie des études de métabolisme territorial. 12 % des projets sont portés par le **secteur privé** (établissements industriels et commerciaux et sociétés privées) et 7% par le **secteur associatif** (associations loi 1901 et groupements d'intérêt économique). Ils sont pour chacun exclusivement porteurs de démarches d'EIT. Enfin les **CCI** portent 5% des démarches et 2% n'ont pas encore de porteurs clairement identifiés.

Le nombre d'intercommunalités qui accueille sur leur territoire une ou plusieurs démarches est à distinguer des 16 intercommunalités dites « porteurs de projets » (qui interviennent financièrement le plus souvent). **On retrouve un noyau dur de territoires qui impulse les projets mais aussi qui les accueille, à savoir : la Ville de Paris, les EPT Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et la CU Grand Paris Seine et Oise.**

Les intercommunalités continuent de s'affirmer comme territoires de projet pertinents pour l'économie circulaire<sup>26</sup>, notamment au vu de

<sup>25</sup> On fait ici état du nombre de démarches cumulés sur les EPCI-EPT comme entités géographiques, sans compter les démarches à l'échelle régionale et les démarches dont le périmètre géographique est défini sur plusieurs intercommunalités.

<sup>26</sup> Hemmerdinger T., (2020) Pour des territoires sobres en ressources et circulaires, AREC, L'Institut Paris Region

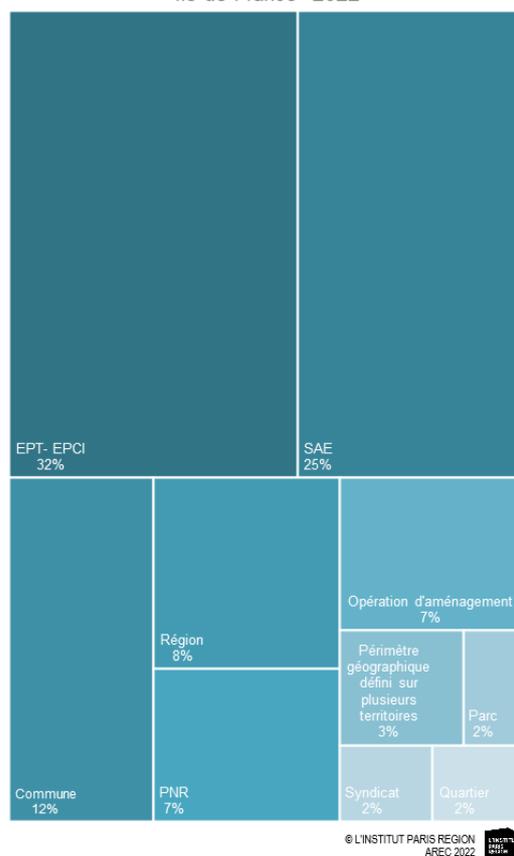
leurs domaines d'intervention qui sont des leviers mobilisables pour mener des actions en faveur de l'économie circulaire (en particulier les compétences de prévention et gestion des déchets, développement économique, aménagement du territoire, climat air et énergie, agriculture).

## Quelles sont les échelles plébiscitées pour impulser ces démarches ?

C'est à l'échelle des EPT-EPCI-Métropole que la majeure partie des démarches d'économie circulaire est impulsée (32 %) ; à ces échelles, ce sont toujours les intercommunalités qui portent les projets. Ensuite, les **Sites d'Activités Économiques - SAE** sont des échelles privilégiées pour les démarches d'écologies industrielles, en particulier pour le développement de synergies de mutualisation ou de substitution. 25 % des démarches recensées sont déployées à l'échelle des SAE. On compte un grand nombre de ports en Seine amont et aval et sur la Marne qui accueillent de telles démarches, portées notamment par l'établissement public industriel et commercial HAROPA PORT. Les zones industrialo-portuaires constituent des périmètres à enjeux importants pour l'EIT étant donné les potentialités de synergies, de mutualisations, la proximité entre les entreprises, les échanges et les valorisations de déchets. Par ailleurs l'axe Seine est un corridor logistique et fluvial support de la mise en œuvre de l'EIT entre les zones industrialo-portuaires. HAROPA PORT s'est ainsi engagé dans la filière des éco-industries et des produits valorisables, avec pour la plupart des filières déchets, des services et des installations dédiés ou conçus pour leurs besoins (déchets BTP, verre, plastiques, huiles, métaux ferreux et non ferreux, déchets dangereux, ménagers, encombrants, papiers/cartons, terres non inertes, bois)<sup>27</sup>. **Pour autant, les actions concrètes et l'engagement de telles structures privées sous-tendent a priori des acceptions différentes de l'économie circulaire ou de l'EIT ; leur degré d'engagement est donc à**

**relativiser.** À l'échelle des SAE, les types de porteurs de projet sont nombreux : chambres de commerce et d'industrie (Essonne et Versailles Yvelines), intercommunalités (Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Terres d'Envol), secteur privé (HAROPA PORT, Yprema), groupements d'intérêt économique ou association (Paris Nord 2, Communauté Portuaire Seine Aval).

Échelles où se déploient les démarches d'économie circulaire  
Île-de-France - 2022



## Temporalités

Les démarches d'économie circulaire se multiplient ces dernières années grâce au contexte réglementaire et législatif favorable et encourageant énoncé en préambule, mais aussi aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt portés par les acteurs institutionnels. On peut citer quelques aides régionales actuelles et passées :

<sup>27</sup> <https://www.haropaport.com/fr/paris/eco-industries-et-produits-valorisables>

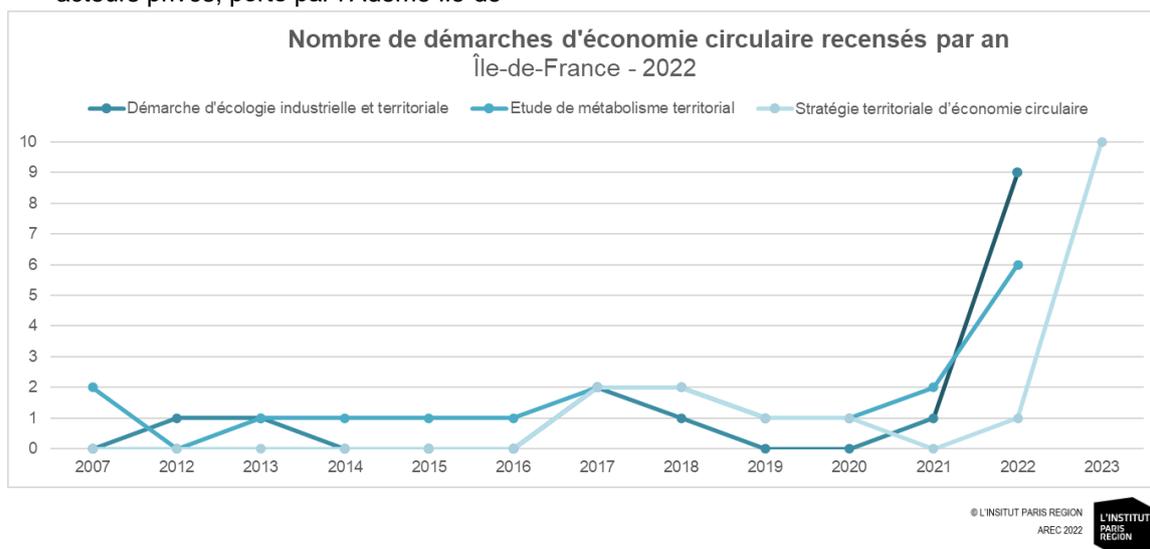
- L'AMI<sup>28</sup> « territoires franciliens circulaires » - Démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) à destination des collectivités et acteurs locaux, porté par la Région Ile-de-France, l'ADEME, la DRIEAT et leur partenaire la Banque des Territoires (2021 – 2022) ;
- L'AAP « Zéro déchet et économie circulaire »<sup>29</sup> à destination des associations, collectivités, entreprises et professionnels, porté par la Région Ile-de-France (2022) ;
- L'AAP « Actions territorialisées : économie circulaire et JOP 2024 »<sup>30</sup> à destination des entreprises, lycées et centres de formation, associations, collectivités et institutions, porté par la Région Ile-de-France (2022) ;
- L'AMI CITEC<sup>31</sup> – « expérimentation d'une démarche transversale via les programmes Cit'ergie et Economie Circulaire » de l'Ademe à destination des collectivités territoriales (communes et départements) et des intercommunalités franciliennes (quatrième vague en 2022) ;
- L'AAP « économie circulaire et déchets »<sup>32</sup> à destination des collectivités territoriales, établissements publics, associations, fondations ou entreprises et acteurs privés, porté par l'Ademe Île-de-

France et la Région Ile-de-France (2021) ;

- Les AAP « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » à destination des collectivités territoriales et des syndicats à compétence collecte ou traitement, porté par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie en 2014 et 2015 à l'échelle nationale.

L'année 2022 a été particulièrement riche pour l'Île-de-France avec 16 démarches recensées dont 9 démarches d'EIT et 6 études de métabolisme territorial. Les stratégies territoriales adoptées ont été mises en place entre 2017 et 2020 et leur nombre devrait largement augmenter en 2023 avec la construction des stratégies d'une dizaine de collectivités lauréates de l'AMI CITEC qui bénéficient de l'accompagnement technique et financier de l'Ademe et du bureau d'études mandaté.

Les AMI CITEC et Territoires franciliens circulaires ont été des catalyseurs en 2022 puisqu'ils ont permis de structurer et faire connaître de nouveaux acteurs participant à une dynamique positive en faveur de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale. Ils ont aussi permis de mettre en lumière des démarches déjà existantes depuis plusieurs années qui ne se



<sup>28</sup> <https://www.iledefrance.fr/ami-territoires-franciliens-circulaires-demarches-decologie-industrielle-et-territoriale-eit>

<sup>29</sup> <https://www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire>

<sup>30</sup> <https://www.iledefrance.fr/aap-actions-territorialisees-economie-circulaire-et-jop-2024>

<sup>31</sup> <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/03d9-ami-citec-ami-experimentation-dune-demarche-t/>

<sup>32</sup> <https://aqirpoulatransition.Ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210930/ecdidf2021-195>

revendiquaient pas forcément de l'économie circulaire ou de l'EIT ou qui n'étaient pas connues par les institutions. Les démarches d'EIT sont difficiles à dater étant donné qu'elles sont davantage portées par des structures privées et qu'elles relèvent d'acceptions différentes de ce qu'est l'EIT, des valorisations matière aux mutualisations et synergies inter-entreprises. Parmi les 22 démarches recensées, une dizaine n'a pas pu être datée.

# Conclusion

Vers 100% des territoires engagés dans l'économie circulaire en 2030 ? Au regard de la méthodologie et du périmètre retenus et des degrés d'engagement des démarches, on retient un **état d'avancement général de 35 % en 2022**, pour cet indicateur de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire. À 8 ans de l'échéance, l'objectif paraît donc atteignable, sous réserve du maintien des dynamiques en cours portées aux différentes échelles ainsi que l'engagement de nouveaux territoires non encore couverts par des démarches existantes. Au regard de ce double enjeu, les rôles de la Région et de ses partenaires sont de pérenniser les démarches existantes et à venir, de favoriser l'articulation entre les collectivités et les acteurs porteurs de démarches et d'impulser de nouvelles démarches pour couvrir davantage les territoires franciliens. La Communauté des territoires circulaires, qui ambitionne de mobiliser et de fédérer les territoires, constitue le lieu privilégié permettant à la fois d'accompagner la structuration et l'élaboration des démarches, de favoriser l'échange de pratiques, en appui des politiques de soutien et autres dispositifs mis en place (AAP, AMI, réseaux...).

Le périmètre retenu pour mesurer l'engagement dans l'économie circulaire ne couvre pas l'ensemble des actions ou projets existants au sein de différents secteurs ou filières (industries, déchets, BTP, restauration, événementiel, culture, commande publique...), pouvant être nombreux dans la région. Il serait nécessaire de mieux les recenser, les faire connaître et favoriser leur mise en relation avec les territoires dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des démarches d'économie circulaire. Là encore, la Communauté des territoires circulaires peut constituer un lieu favorable à ces mises en relation<sup>33</sup>. Plusieurs secteurs disposent par ailleurs de leurs propres réseaux d'accompagnement et de suivi des démarches

ou des engagements (Booster du réemploi, Club métropolitain de la construction circulaire, Refer, Réseau Consigne & Réemploi IDF, Prométhéa...). Au regard des enjeux massifs d'économie circulaire touchant les filières stratégiques et les territoires régionaux<sup>34</sup> (en termes de consommation de ressources et production de déchets) ces différents réseaux gagneraient à communiquer et à proposer des activités conjointes, d'autant que la plupart des structures sont financées à ce titre par les partenaires régionaux et institutionnels.

Une meilleure connaissance et articulation des initiatives portées par des secteurs thématiques et des acteurs locaux permettrait également de proposer un nouveau regard sur l'engagement des territoires dans l'économie circulaire, en considérant par exemple des projets d'aménagement de quartiers ou de bâtiments intégrant l'économie circulaire, ou des porteurs de solutions présents.

Les études de métabolisme urbain ou territorial peuvent constituer un préalable ou une action des stratégies territoriales d'économie circulaire. Bien que ces études n'aboutissent pas forcément sur un plan d'actions associé, elles permettent d'objectiver les enjeux de flux (et stocks si étudiés) de matières et d'énergie et ainsi de nuancer l'impact potentiel de certaines actions se réclamant de l'économie circulaire à l'échelle territoriale. Sous réserve d'une évaluation des impacts intrinsèques à chaque action ou stratégie, un regard critique sur l'engagement du territoire dans sa globalité dans l'économie circulaire pourrait être posé.

Ces éléments confortent les rôles de facilitateur et de mise en lien des collectivités territoriales pour le déploiement de l'économie circulaire. Avec un développement continu des démarches territoriales et des engagements sectoriels de filières ou d'acteurs locaux, la méthodologie et le périmètre de cette présente étude pourraient être amenés à évoluer pour d'avantage prendre en compte ces initiatives dans l'évaluation de l'engagement des territoires dans l'économie circulaire.

33 La Communauté des territoires circulaires a organisé en ce sens un atelier dédié à la culture et l'économie circulaire le 20 avril 2022. Cet atelier a permis de croiser les secteurs engagés (festivals, audiovisuels, arts vivants, musées, ressourceries du spectacle...) avec des territoires. Synthèse et supports disponibles en ligne :

<https://www.arec-idf.fr/evenements/culture-et-economie-circulaire/>

34 Hemmerdinger T., Lacombe F., Lopez C., Vialleix M., (2019). L'Île-de-France face au défi de l'économie circulaire, Note rapide environnement n°804, L'Institut Paris Region

# Annexes

## Index des sigles et acronymes

**AAP** : Appel à Projet

**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt

**CCI** : Chambre de commerce et d'industrie

**CRTE** : Contrat de Relance et de Transition Écologique

**COT** : Contrat d'Objectif Territorial

**EIT** : Écologie industrielle et territoriale

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale

**EPT** : Établissement public territorial

**FREC** : Feuille de route économie circulaire

**MAA** : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

**PAT** : Projet Alimentaire Territorial

**PCAET** : Plan climat air énergie territorial

**PLU / PLUi** : Plan local d'urbanisme / intercommunal

**PRPGD** : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

**PLPDMA** : Programme local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

**PNR** : Parc Naturel Régional

**SAE** : Sites d'activités économiques

**SREC** : Stratégie Régionale en faveur de l'Économie Circulaire

**ZAE** : Zones d'activités économiques

## Bibliographie

Garrigou, S., Dedieu, S., & Parnaix, A. (2022). Suivi et évaluation des plans climat : une pratique à renforcer. (p.4) *Note rapide Énergie, AREC, Institut Paris Region* (947). [https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude\\_2812/NR\\_947\\_web.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2812/NR_947_web.pdf)

Ghisellini, P., Cialani, C., & Ulgiati, S. (2016). A review on circular economy: the expected transition to a balanced interplay of environmental and economic systems. *Journal of Cleaner Production*, 114, 11-32. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2015.09.007>

Hemmerding T., (2020) Pour des territoires sobres en ressources et circulaires, enseignements et recommandations. (p. 76) *AREC, L'Institut Paris Region*. [https://www.arec-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Etudes/pdf/Etude2020\\_strategiesterritorialesdeconomiecirculaire.pdf](https://www.arec-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Etudes/pdf/Etude2020_strategiesterritorialesdeconomiecirculaire.pdf)

Hemmerding T., Lacombe F., Lopez C., Vialleix M., (2019). L'Île-de-France face au défi de l'économie circulaire, Note rapide environnement n°804, *L'Institut Paris Region* <https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/lile-de-france-face-au-defi-de-leconomie-circulaire/>

Kirchherr, J., & van Santen, R. (2019). Research on the circular economy: A critique of the field. *Resources, Conservation and Recycling*, 151, 104480. <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2019.104480>

Région Île-de-France. (2020). *Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire*. [https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/11/strategie\\_economie\\_circulaire\\_2030.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/11/strategie_economie_circulaire_2030.pdf)

SciencesPo École Urbaine, France Urbaine. (2021). Démarches territoriales d'économie circulaire, Fiches projets Grandes villes, intercommunalités, métropoles. <https://franceurbaine.org/publications/guide-aux-collectivites-mettre-en-oeuvre-une-demarche-territoriale-deconomie-circulaire>

Tupek, A., (2022) L'organisation du service public francilien de gestion des déchets en

quête d'efficacité. *Note Rapide Déchets, ORDIF, Institut Paris Region* (944), [https://www.ordif.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude\\_2805/NR\\_944\\_web.pdf](https://www.ordif.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack3/Etude_2805/NR_944_web.pdf)

Vialleix, M. (2022). Les indicateurs de l'économie circulaire. Apprécier les tendances et mieux outiller l'Île-de-France (p. 65). *Institut Paris Region*.

[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude\\_2789/IndicateursEC\\_rapport\\_V0.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2789/IndicateursEC_rapport_V0.pdf)

Vialleix, M. (2021). Les études de métabolisme territorial. (p. 47). *Institut Paris Region*. [https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude\\_2625/EtudesMetabolisme\\_Recensement\\_VF.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2625/EtudesMetabolisme_Recensement_VF.pdf)

## Tableau simplifié des démarches d'économie circulaire : stratégies territoriales, études de métabolisme et démarches d'EIT

N°	Catégorie	Nom	Porteur de projet	Type de porteur	Périmètre	Échelle	EPCI	Dpt	Date	État d'avancement	AAP, AMI, Label
1	Stratégie territoriale d'économie circulaire	Projet métabolisme urbain de Plaine Commune	EPT Plaine Commune (T6)	EPT	EPT Plaine Commune	EPCI	EPT Plaine Commune	93	2017	Démarche en cours	-
2		Plan économie circulaire de Paris	Ville de Paris (T1)	Commune	Ville de Paris	Commune	Paris	75	2017	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
3		Projet de Territoire 2030 de la CA Cœur d'Essonne Agglomération	CA Cœur d'Essonne Agglomération	EPCI	CA Cœur d'Essonne Agglomération	EPCI	CA Cœur d'Essonne Agglomération	91	2018	Démarche en cours	-
4		Deuxième Feuille de route économie circulaire	Ville de Paris (T1)	Commune	Ville de Paris	Commune	Paris	75	2018	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
5		Plan économie circulaire d'Est Ensemble	EPT Est Ensemble (T8)	EPT	EPT Est Ensemble	EPCI	EPT Est Ensemble	93	2019	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
6		Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC)	Région Île-de-France	Région	Région Île-de-France	Région	-	-	2020	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
7		Stratégie métropolitaine de l'économie circulaire et solidaire	Métropole du Grand Paris	EPCI	Métropole du Grand Paris	EPCI	Métropole du Grand Paris	-	2022	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
8		CA Melun-Val-de-Seine	CA Melun-Val-de-Seine	EPCI	CA Melun-Val-de-Seine	EPCI	CA Melun-Val-de-Seine	77	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
9		CU Grand Paris Seine et Oise	CU Grand Paris Seine et Oise	EPCI	CU Grand Paris Seine et Oise	EPCI	CU Grand Paris Seine et Oise	78	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
10		CA Versailles Grand Parc	CA Versailles Grand Parc	EPCI	CA Versailles Grand Parc	EPCI	CA Versailles Grand Parc	78	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
11		CA Paris-Saclay	CA Paris-Saclay	EPCI	CA Paris-Saclay	EPCI	CA Paris-Saclay	91	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
12		EPT Boucle Nord de Seine	EPT Boucle Nord de Seine (T5)	EPT	EPT Boucle Nord de Seine	EPCI	EPT Boucle Nord de Seine	92	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
13		EPT Grand Paris Seine Ouest	EPT Grand Paris Seine Ouest (T3)	EPT	EPT Grand Paris Seine Ouest	EPCI	EPT Grand Paris Seine Ouest	92	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
14		EPT Est Ensemble	EPT Est Ensemble (T8)	EPT	EPT Est Ensemble	EPCI	EPT Est Ensemble	93	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
15		CA de Cergy-Pontoise	CA de Cergy-Pontoise	EPCI	CA de Cergy-Pontoise	EPCI	CA de Cergy-Pontoise	95	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
16		CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	EPCI	CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	EPCI	CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	95	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
17		CA Roissy Pays de France	CA Roissy Pays de France	EPCI	CA Roissy Pays de France	EPCI	CA Roissy Pays de France	95	en cours	Elaboration	AMI CITEC ADEME IDF
18	Démarche d'écologie	Deux Rives, quartier circulaire	Association « Deux Rives,	Association loi 1901	Paris, 4 quartiers : Tolbiac, Bercy,	Périmètre géographique	Paris	75	2017	Démarche en cours	Lauréat - AMI « Territoires

	industrielle et territoriale		quartier circulaire »		Austerlitz, Gare de Lyon	e défini sur plusieurs territoires					franciliens circulaires »
19	La Villette, vers un site zéro déchet	Association de Prévention du Site de la Villette (APSV)	Association loi 1901	Paris - Parc de la Villette	Parc	Paris	75	2022	Elaboration	Lauréat - AMI « Territoires franciliens circulaires »	
20	Nouveau quartier circulaire : Villette / Rosa Parks	Ville de Paris (T1)	Commune	19 <sup>ème</sup> arr. de Paris, quartiers Rosa Parks et La Villette	Quartier	Paris	75	2022	Elaboration	-	
21	Valorisation matière - Montereau-Fault-Yonne	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Montereau-Fault-Yonne	SAE	CC Pays de Montereau	7	-	Démarche en cours	-	
22	Synergie industrielle à Lagny-sur-Marne	Yprema	Société	Port de Lagny-sur-Marne	SAE	CA Marne et Gondoire	77	-	Démarche en cours	-	
23	Valorisation matière - Lagny-sur-Marne	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Lagny-sur-Marne	SAE	CA Marne et Gondoire	77	-	Démarche en cours	-	
24	Zone industrielle Port de Limay/Porcheville	CCI Versailles Yvelines	CCI	Zone Portuaire de Limay-Porcheville	SAE	CU Grand Paris Seine et Oise	78	2018	Démarche en cours	-	
25	Mobiliser, conduire une démarche d'EIT et mettre en œuvre des synergies sur l'Ecoparc des Cetton à Chanteloup-les-Vignes (78)	CCI Versailles Yvelines	CCI	Ecoparc des Cetton, Chanteloup-les-Vignes	SAE	CU Grand Paris Seine et Oise	78	2022	Démarche en cours	Lauréat - AMI « Territoires franciliens circulaires »	
26	Programme d'écologie industrielle et territoriale de GPS&O, territoire d'industrie verte, engagé dans la transition écologique	CU Grand Paris Seine et Oise	EPCI	CU Grand Paris Seine et Oise	EPCI	CU Grand Paris Seine et Oise	78	2022	Démarche en cours	Lauréat - AMI « Territoires franciliens circulaires »	
27	Valorisation matière - Limay	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Zone Portuaire de Limay	SAE	CU Grand Paris Seine et Oise	78	-	Démarche en cours	-	
28	Zone Industrielle Circulaire Seine Aval	Communauté Portuaire Seine Aval (CPSA)	Association loi 1901	Port de Gennevilliers	SAE	EPT Boucle Nord de Seine	92	2022	Démarche en cours	Lauréat - AMI « Territoires franciliens circulaires »	
29	Valorisation matière - Gennevilliers	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Gennevilliers	SAE	EPT Boucle Nord de Seine	92	-	Démarche en cours	-	
30	Démarche EIT "Paris Nord 2"	GIE Paris Nord 2	GIE	Zone d'activités économiques Paris Nord 2	SAE	EPT Paris Terres d'Envol	93	2013	Démarche en cours	-	
31	Engager Paris Terres d'Envol dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale	EPT Paris Terres d'Envol (T7)	EPT	Zones d'activités économiques du territoire de Paris Terres d'Envol Première ZAE : Paris Nord 2	SAE	EPT Paris Terres d'Envol	93	2022	Démarche en cours	Lauréat - AMI « Territoires franciliens circulaires »	
32	Création d'une économie de territoire circulaire à Stains	Ville de Stains	Commune	Ville de Stains	Commune	EPT Plaine Commune	93	2022	Démarche en cours	Lauréat - AMI « Territoires franciliens circulaires »	

33		Terre Lieu IDF	Ville de Sevran	Commune	Ville de Sevran	Commune	EPT Paris Terres d'Envol	93	2022	Démarche en cours	Candidat - AMI "Territoires franciliens circulaires"
34		Démarche EIT "Grand Paris Sud Est Avenir"	EPT Grand Paris Sud Est Avenir (T11)	EPT	Une zone d'activité du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir	SAE	EPT Grand Paris Sud-Est Avenir	94	2021	Démarche en cours	-
35		Valorisation matière - Bonneuil-sur-Marne	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Bonneuil-sur-Marne	SAE	EPT Grand Paris Sud-Est Avenir	94	-	Démarche en cours	-
36		Valorisation matière - Bruyères-sur-Oise	HAROPA PORT	ETS Public industriel/commercial	Port de Bruyères-sur-Oise	SAE	CC du Haut Val d'Oise	95	-	Démarche en cours	-
37		Développement de synergies inter-entreprises sur la zone d'activités de Courtabœuf	CCI de l'Essonne	CCI	Parc d'activité Courtabœuf	SAE	CA Paris-Saclay	91	2017	Elaboration	-
38		Démarche EIT sur la ZAE Jean Mermoz à la Courneuve	-	-	ZAE Jean Mermoz, La Courneuve	SAE	EPT Plaine Commune	93	2012	Elaboration	-
39		Démarche EIT "Université Paris-Saclay"	Université Paris-Saclay	Université/laboratoire de recherche	10 composantes historiques de l'université et 4 établissements partenaires proches géographiquement sur le territoire de l'Université	Périmètre géographique défini sur plusieurs territoires	-	91, 92, 94	2022	Elaboration	-
40	Etude de métabolisme territorial	Etude de métabolisme territorial de Paris	Université Paris 8 – Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines	Université/laboratoire de recherche	Ville de Paris	Commune	Paris	75	2007	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
41		Bilan de l'énergie et des matières (Paris)	Université Panthéon-Sorbonne - Paris I – Laboratoire Géographies-Cités	Université/laboratoire de recherche	Ville de Paris	Commune	Paris	75	2013	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
42		Étude du métabolisme urbain parisien	Ville de Paris (T1)	Commune	Ville de Paris	Commune	Paris	75	2020	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
43		Projet MUEED « Métabolisme urbain, empreinte environnementale et politiques de gestion des déchets »	ADEME	Université/laboratoire de recherche	Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers de Lagny-sur-Marne	Syndicat	CA Marne et Gondoire	77	2016	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
44		Diagnostic économie circulaire du territoire - Analyse des flux entrants et sortants	CA Cœur d'Essonne Agglomération	EPCI	CA Cœur d'Essonne Agglomération	EPCI	CA Cœur d'Essonne Agglomération	91	2017	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
45		Projet E3S à Châtenay-Malabry (Atelier 4 : économie circulaire et matériaux)	Université Gustave Eiffel ; Eiffage	Université/laboratoire de recherche	Ecoquartier LaVallée, Châtenay-Malabry	Opération d'aménagement	EPT Vallée Sud-Grand Paris	92	2022	Démarche en cours	-

46		Etude du métabolisme urbain du territoire de Plaine Commune	EPT Plaine Commune (T6)	EPT	EPT Plaine Commune	EPCI	EPT Plaine Commune	93	2014	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
47		Etude de métabolisme urbain appliquée aux matériaux du BTP	EPT Est Ensemble (T8)	EPT	EPT Est Ensemble	EPCI	EPT Est Ensemble	93	2019	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
48		Étude de métabolisme de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir	Université Gustave Eiffel ; Métropole du Grand Paris	Université/laboratoire de recherche	ZAC Sevrans Terre d'Avenir, Sevrans	Opération d'aménagement	EPT Paris Terres d'Envol	93	2021	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
49		Étude de métabolisme du Centre Aquatique Olympique / ZAC Saulniers	Université Gustave Eiffel ; Métropole du Grand Paris	Université/laboratoire de recherche	Chantier du futur Centre Aquatique Olympique (CAO) dans la ZAC Plaine Saulniers	Opération d'aménagement	EPT Plaine Commune	93	2021	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
50		Étude du métabolisme de la ZAC Gare des Ardoines (94)	Université Paris-Est Marne-la-Vallée	Université/laboratoire de recherche	ZAC des Ardoines, Vitry-sur-Seine	Opération d'aménagement	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	94	2018	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
51		Etude de métabolisme territorial d'Île-de-France	Université Paris 8 – Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines	Université/laboratoire de recherche	Région Île-de-France	Région	-	-	2007	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
52		Analyse de flux de matières de l'Île-de-France et de ses départements	Université Panthéon-Sorbonne - Paris I – Laboratoire Géographies-Cités	Université/laboratoire de recherche	Région Île-de-France	Région	-	-	2015	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
53		Flux et stocks de matériaux de construction en Ile-de-France	Université Panthéon-Sorbonne - Paris I – Laboratoire Géographies-Cités	Université/laboratoire de recherche	Région Île-de-France	Région	-	-	2017	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
54		Bilan de flux de matières de la région Ile-de-France en 2015	Université Panthéon-Sorbonne - Paris I – Laboratoire Géographies-Cités	Université/laboratoire de recherche	Région Île-de-France	Région	-	-	2018	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
55		Étude des flux et des stocks de matières et d'énergies de la Métropole du Grand Paris	Métropole du Grand Paris	EPCI	Métropole du Grand Paris	EPCI	Métropole du Grand Paris	-	2022	Démarche réalisée et / ou actualisée	-
56		Étude du métabolisme territorial - PNR Haute Vallée de Chevreuse	Région Île-de-France	Région	PNR Haute Vallée de Chevreuse	PNR	-	78, 91	2022	Démarche en cours	-

57		Étude du métabolisme territorial - PNR Vexin français	Région Île-de-France	Région	PNR Vexin français	PNR	-	95,78	2022	Démarche en cours	-
58		Étude du métabolisme territorial - PNR du Gâtinais français	Région Île-de-France	Région	PNR du Gâtinais français	PNR	-	91,77	2022	Démarche en cours	-
59		Étude du métabolisme territorial - PNR Oise Pays de France	Région Île-de-France	Région	PNR Oise Pays de France	PNR	-	95,60	2022	Démarche en cours	-



**L'AREC EST UN DÉPARTEMENT DE L'INSTITUT PARIS REGION**  
ASSOCIATION LOI 1901.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49